

# COMPANIENT OF MAI 2020 N°19 • MAI 2020

MAGAZINE D'INFORMATION DE LA COMMISSION DES FORÊTS D'AFRIQUE CENTRALE

# LA COMIFAC à la croisée des chemins



#### FINANCEMENT AUTONOME



**Changements climatiques** 







# Pandémie à Corona Virus : La COMIFAC se mobilise

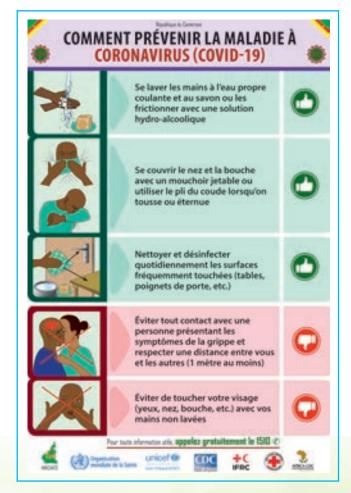
Suivi et partage de l'information, restrictions des déplacements, télétravail, coordination des actions avec les partenaires, la COMIFAC tente de s'adapter à cet épisode sanitaire mondial exceptionnel.

Plusieurs activités du secteur forêts-environnement sont mises sous cloche par la pandémie de coronavirus Covid-19. Conscient de la gravité de ce fléau qui menace le monde, le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC, Monsieur Raymond Ndomba Ngoye a présidé des réunions à l'issue desquelles le fonctionnement du Secrétariat Exécutif a été revu conformément aux recommandations officielles : mise en quarantaine des personnels de retour de mission d'un pays à risque, sensibilisation à travers des

affiches du personnel et des visiteurs sur les mesures de prévention à respecter, mise à disposition des moyens nécessaires pour éviter la propagation du virus (eau et savon, solutions hydro-alcoolique, masques), respect des mesures de distanciation sociale, report de certaines activités initialement prévues en raison des restrictions de rencontres et de voyages, ce de concert avec les partenaires, télétravail pour ceux dont le poste le permet, limitation des déplacements et la mise en place d'une équipe de permanence constituée des statutaires et du personnel d'appui pour assurer la continuité du service.

Le Secrétaire exécutif invite par ailleurs le personnel, les communautés et les familles à plus de responsabilité et de civisme en suivant les mesures édictées par les gouvernements et l'Organisation Mondiale de la Santé.

En rappel, les coronavirus forment une vaste famille de virus qui peuvent être pathogènes chez l'animal ou chez l'homme. On sait que, chez l'être humain, plusieurs coronavirus peuvent entraîner des infections respiratoires dont les manifestations vont du simple rhume à des maladies plus graves comme le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS). Selon l'experte en biodiversité Véronique Dham, la destruction des forêts tropicales et les zones humides permet de plus en plus le contact entre l'homme et les animaux sauvages qui sont souvent des réservoirs naturels de nombreux virus. Le dernier coronavirus qui a été découvert est responsable de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Ce nouveau virus et cette maladie étaient inconnus avant l'apparition de la flambée à Wuhan (Chine) en décembre 2019. La COVID-19 est maintenant pandémique et touche de nombreux pays dans le monde. Les chiffres a ce jour font état en Afrique de 111812 cas confirmés ; 3354 décès; 45001 guérisons.



# SOMMAIRE

ommaire

Editorial

Place à l'action

Page 4

Signature de l'Accord de siège amendé entre le Gouvernement de la République du Cameroun et la Commission des Forêts d'Afrique Centrale

Pages 5

10ème session ordinaire du Conseil des Ministres : La COMIFAC en quête d'un nouveau souffle

Page 6

Le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC revient sur le dernier conseil ordinaire du conseil des Ministres de la COMIFAC

Page 8-9

Coordinations Nationales COMIFAC: Une nouvelle lettre de mission

Page 10

La Stratégie sous régionale genre de la COMIFAC, adoptée lors du Conseil des Ministres

Page 12

Le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC présente son plan d'activités 2020

Page 20

COMIFAC – République Fédérale d'Allemagne : la coopération au beau fixe

Page 29

Promouvoir et soutenir une gouvernance efficace et équitable des forêts pour une croissance économique inclusive en Afrique centrale

Page 31

COMIFAC successfully concludes workshop on combating wildlife and forest crime in the Central Region

Page 37

Bassin du Congo: La COMIFAC veut mobiliser les fonds pour une gestion durable du secteur forêts-environnement

Page 41

Des institutions académiques lancent un nouveau réseau de recherche pour protéger les forêts d'Afrique centrale

Page 43





COMIFAC

#### EDITORIAL

du Président en exercice

## Signature de l'Accord de siège amendé entre le Gouvernement de la République du Cameroun et la Commission des Forêts d'Afrique Centrale

e Gouvernement de la République du Cameroun et la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) représentés respectivement par Son Excellence Monsieur Lejeune Mbella Mbella, Ministre des Relations Extérieures, et Monsieur Raymond Ndomba Ngoye, Secrétaire Exécutif, ont procédé à la signature d'un Accord de siège amendé au profit de la COMIFAC, le mardi 10 mars 2020, dans les locaux du Ministère des Relations Extérieures, à Yaoundé au Cameroun

La signature s'est déroulée en présence de plusieurs personnalités dont le Ministre des Forêts et de la Faune et par ailleurs Président en exercice de la COMIFAC Monsieur Jules Doret Ndongo, la Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Forêts et de la Faune Madame Koulsoumi Alhadji Boukar, les Ministres délégués auprès du Ministre des Relations Extérieures Monsieur Adoum Gargoum et Son Excellence Felix Mbayu, ainsi que les ambassadeurs des pays membres de la COMIFAC suivants : Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Démocratique du Congo, et Tchad.

Dans son mot de circonstance, le Secrétaire Exécutif a salué « l'engagement soutenu et le soutien permanent des plus hautes autorités du Cameroun qui font preuve d'un accompagnement efficace » pour permettre à l'institution d'assurer son fonctionnement à travers notamment le payement régulier des contributions (le Cameroun est le seul pays sans arriérés de contributions) et surtout la construction de l'immeuble siège que la COMIFAC compte intégrer d'ici quelques mois.

Il a souligné que cette signature, « nous interpelle dans le sens d'une plus grande détermination dans l'exécution de nos missions en vue de mieux gérer durablement les forêts d'Afrique Centrale ».

Au nom du gouvernement camerounais, son Excellence Lejeune Mbella

Mbella s'est réjoui de la signature de cet accord de siège amendé, autorisée par le Président de la République et qui traduit «la volonté du Chef de l'Etat camerounais de procéder à la restauration des écosystèmes forestiers de la sous-région ».

Le nouvel accord devrait, a-t-il estimé, faciliter l'exercice des activités de la COMIFAC au Cameroun comme dans toute la sous-région. Pour ce faire, « le gouvernement camerounais s'engage à lui accorder les facilités, privilèges et immunités nécessaires à son fonctionnement tel que décrit dans l'article 29 de l'accord de siège amendé »

Cet accord devrait également lui « permettre de continuer à faire face efficacement aux défis et enjeux régionaux et globaux » et d'assurer une meilleure mise en œuvre des projets et programmes qu'elle adopte et qui participent grandement au bien-être des populations bénéficiaires.

Car, en effet, conformément au mandat qui lui a été confié, il revient à l'organisation d'assurer l'orientation, l'harmonisation et le suivi des politiques forestières et environnementales en Afrique Centrale.

Le Secrétaire exécutif peut compter sur le soutien du gouvernement camerounais en vue de l'accomplissement de ces missions a réaffirmé son Excellence Lejeune Mbella Mbella.

Pour mémoire, l'accord de siège amendé qui vient d'être signé fait suite à celui signé le 16 septembre 2003 entre la défunte organisation dénommée « Conférence des Ministres en charge des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) » et le Gouvernement Camerounais. Devenue Commission des Forêts d'Afrique Centrale en février 2005 les deux parties ont jugé utile de procéder à l'actualisation du premier accord de siège dont la signature marquera à coup sûr le début d'une nouvelle ère de collaboration encore plus dense et encore plus rayonnante au profit de tous.













#### COMIFAC

## Place à l'action

out a été dit sur la 10ème réunion du conseil des Ministres de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale tenue en juillet 2019 à Yaoundé. Tournant décisif, cette rencontre a permis à notre organisation de prendre un nouvel élan. L'engagement déterminé affiché par les participants à remettre en route l'institution sous régionale insuffle au Président en exercice l'énergie d'explorer à fond les 19 points qui ont focalisé ces assises.

Résolu à œuvrer pour le renforcement des

capacités opérationnelles du Secrétariat Exécutif, et fort du soutien actif des Etats membres, nous devons engager les chantiers pressants de la réforme institutionnelle, du financement autonome et renforcer le positionnement de l'Afrique Centrale sur les problématiques environnementales et forestières à l'échelle internatio-

nale. Nous devons asseoir une dynamique transnationale susceptible de poser les jalons d'un sommet des Chefs d'Etats. Sur ce point précis, des rencontres sont envisagées avec les plus hautes autorités des Etats membres.

Je me félicite du travail abattu par mon prédécesseur le Dr. Vincent Biruta dans le processus qui a abouti aux grandes



Jules Doret NDONGO

Ministre des Forêts et de la Faune Minister of Forestry and Wildlife

...nous devons engager les chantiers pressants de la réforme institutionnelle, du financement autonome et renforcer le positionnement de l'Afrique Centrale sur les problématiques environnementales et forestières à l'échelle internationale.

résolutions de la réunion de Yaoundé. Je lui adresse mes chaleureuses et fraternelles félicitations dans ses nouvelles fonctions de Chef de la diplomatie Rwandaise.

Au moment où apparaissent les contraintes nouvelles (exploitations minières, agriculture industrielle, grand braconnage

etc.), les actions qui doivent être engagées ne seront pas des coups d'éclats. Elles se situent dans le sillage de l'engagement de nos Etats au sein des conventions internationales et la nécessité de veiller à ce que les politiques forestières nationales et internationales ne permettent pas l'asservissement des peuples mais s'intègrent dans les dynamiques de développement intégral.

10ème Session du Conseil des Ministres de la COMIFAC

# La COMIFAC en quête d'un nouveau souffle

Les Ministres en charge des forêts et de l'environnement des pays membres de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale(COMIFAC), réunis à Yaoundé du 9 au 11 juillet 2019 dans le cadre de leur 10è conseil, ont instruit le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC de prendre des initiatives pour la réforme de cette institution, ainsi que sa redynamisation. Les ministres ont également exprimé leur profonde préoccupation pour le non reversement des contributions égalitaires par la plupart des pays membres.

en juger par la teneur de ses recommandations et résolutions, c'est presque sous fond de tension que s'est tenue à Yaoundé du 9 au 11 juillet 2019, la 10è session du conseil des ministres de la COMIFAC. La rencontre était en effet très attendue, au regard de la situation très difficile que traverse la COMIFAC. Depuis plusieurs années, cette institution sous régionale ne vit que grâce aux appuis, notamment financiers, de certains partenaires techniques et financiers, en l'occurrence la coopération allemande à travers son programme GIZ d'appui à la COMIFAC.



Chantier de construction du siège de la COMIFAC

Les difficultés auxquelles la COMIFAC fait face tirent leur origine du peu d'engouement des états à honorer leurs engagements. Sur les 10 pays membres, seul le Cameroun est à jour de ses contributions. Un point houleux lors du huis clos des ministres. Aux termes des délibérations d'une durée de plus de 6 heures le 11 juillet 2019 jour de clôture des travaux, les ministres ont « encouragé les pays membres à s'acquitter de leurs contributions égalitaires pour une meilleure réalisation des activités du plan d'action (de la COMIFAC pour la période, ndr) 2019-2020 », peut-on lire dans le communiqué final.

Les conclusions des assises de Yaoundé font aussi ressortir plusieurs résolutions notamment celles instruisant le Secrétariat exécutif de la COMIFAC à renforcer ses capacités en matière fiduciaire, c'est-àdire la possibilité par la COMIFAC de trouver par elle-même des financements devant l'aider à mener sereinement ses activités. Ce qui pourrait accroire son autonomisation plutôt que de dépendre essentiellement des contributions égalitaires des Etats, et éventuellement des appuis des partenaires techniques et financiers.

Vingt ans après la rencontre des chefs d'Etat et de Gouvernement, en mars 1999, sanctionnée en son temps par la Déclaration dite de Yaoundé, les leaders de la sous-région du Bassin du Congo se sont donc retrouvés dans la capitale politique du Cameroun. En plus du cas de la COMIFAC, la dixième session des

ministres de la COMIFAC a aussi abordé plusieurs sujets importants, en particulier la santé du deuxième plus grand massif forestier du monde en proie à des menaces multiples comme celles braconnage, de l'exploitation forestier illégale, du changement climatique, sans oublier la nécessité de l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines. Emanation de la Déclaration de Yaoundé et instance sous régionale en matière d'harmonisation des politiques forestières dans l'espace du Bassin du Congo, la COMIFAC est appelée, selon les recommandations de la 10è session ordinaire du conseil des ministres, à tout faire pour la mise en œuvre de son plan de convergence de sorte à relever de manière adéquate les défis qui interpellent la sous-région du Bassin du Congo.

Les travaux de Yaoundé ont permis aux participants de prendre part à une visite guidée du chantier de construction du siège de la COMIFAC au nouveau quartier administratif de la ville de Yaoundé. Un investissement d'un coût global de 7 milliards de FCFA, entièrement financé par le gouvernement du Cameroun. A noter que la 10e session ordinaire du conseil des ministres de la COMIFAC a été l'occasion pour le transfèrement de la présidence de la COMIFAC du Rwanda au Cameroun, lequel a un mandat de deux ans au cours duquel il veillera en particulier à l'application des résolutions et recommandations issues 10è conseil.

Eugène MESSINA.



## lls ont dit



SE Chief Dr. Joseph Dion NGUTE, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Cameroun

Son Excellence Chief Dr Joseph Dion Ngute, Premier Ministre, Chef du Gouvernement « ...depuis l'institutionnalisation du siège de la COMIFAC à Yaoundé, le Cameroun déploie d'énormes efforts afin de garder notre organisation vivante et opérationnelle et ce, à travers la poursuite des travaux de construction de l'immeuble du siège de la COMIFAC à Yaoundé... »



SE Tabu Abdullah MANIRAKIZA, Secrétaire Général Adjoint chargé du Département Programme Budget Administration et Ressources Humaines de la CEEAC



SEVincent BIRUTA, Ministre de l'Environnement et de l'Eau, Rwanda; Président en exercice de la COMIFAC



Maxime NZITA, Facilitateur délégué du PFBC

Son Excellence Tabu Abdullah MANIRAKIZA, Secrétaire Général Adjoint chargé du Département Programme Budget Administration et Ressources Humaines de la CEEAC: « ...le Secrétariat Général de la CEEAC accorde beaucoup d'intérêt à l'amélioration de fonctionnement de son institution spécialisée qui est la COMIFAC en raison du rôle qu'elle doit jouer dans la promotion et le marketing de l'économie durable des forêts du bassin du Congo. Si les résultats obtenus dans la sous-région grâce à la COMIFAC sur la conservation sont à saluer, en revanche c'est sur le rôle socio-économique des forêts du bassin du Congo dans la diversification de l'économique des Etats, la création d'emploi, la lutte contre le chômage et l'amélioration des conditions des vies des populations sont encore insuffisants... »

Son Excellence Vincent Biruta, Ministre Rwandais de l'environnement et de l'eau, Président en exercice sortant : « ... la principale difficulté rencontrée par la COMIFAC se situe au niveau du manque des ressources financières internes pour assurer son fonctionnement du fait du non-paiement des contributions par la majorité des pays membres...en dépit de la situation financière difficile que travers la COMIFAC, elle a pu enregistrer de nombreuses réalisations durant les deux années de la présidence rwandaise. En vue de renforcer son partenariat, d'accroître sa crédibilité et de répondre aux standards internationaux en matière de gouvernance, le SE s'est doté d'une politique de lutte contre la corruption, la fraude, des conflits d'intérêt et le blanchiment d'argent. Aussi, la COMIFAC a renforcé son partenariat avec le PFBC... »

Maxime Nzita, Facilitateur délégué du PFBC : « ...dès sa prise de la Facilitation du PFBC, en janvier 2018, le Royaume de Belgique, avec l'appui de l'Union européenne, de la République fédérale d'Allemagne, a expliqué sa feuille de route auprès de vous, les politiques et d'autres parties du PFBC. Ses missions d'informations et de consultations nous ont conduit successivement auprès des Etats...du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, du Secrétariat général de la CEEAC et des autres partenaires de la sous-région. De ces échanges, il est ressorti la nécessité de rehausser le dialogue politique direct entre les Etats et les partenaires techniques et financiers, mais aussi de la nécessité de se focaliser sur des thématiques clés qui constituent aussi à la fois des défis complexes pour la sous-région et voire des menaces aux questions sécuritaires et stabilité des Etats, notamment le braconnage. »

#### Dossier

#### Interview

#### **Raymond Ndomba Ngoye**

#### Le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC revient sur le dernier conseil ordinaire du conseil des Ministres



Intervention du SE COMIFAC lors du 10è Conseil Ordinaire des Ministres

1-Le Cameroun a abrité la dixième session ordinaire du conseil des Ministres de la COMIFAC. Comment expliquez - vous ce succès diplomatique?



Il faudrait savoir que le conseil des ministres est une session statutaire prévue par les dispositions du traité qui stipule que un conseil de ministres ordinaire doit se tenir une fois tous les deux ans et le dernier en espèce s'est tenu en novembre 2016 à Kigali. Pour le conseil de Yaoundé, on a connu un peu de retard car Sao-tomé qui devait abriter celui de 2018 n'a pu le faire pour des raisons indépendantes de sa volonté. Aussi, je me suis rapproché du gouvernement Camerounais qui heureusement a accepté d'accueillir cette rencontre. Hormis ce caractère statutaire de la tenue de cette session, il y a un caractère purement politique parce que comme vous le savez c'est le 17 mars 1999 que les Chefs d'Etats ont organisé le premier sommet sur la conservation et la gestion des écosystèmes forestiers. Cette année marque exactement 20 ans que la Déclaration de Yaoundé a été signée. Donc au sortir de ce grand événement je suis comblé de joie, de satisfaction parce que c'est une réussite totale. Je suis dans ce processus depuis 1999, j'ai vu naître la COMIFAC, j'ai participé à toutes les sessions ministérielles mais je ne me rappelle pas avoir vu une session qui a regroupé autant de ministres des Forêts et de l'Environnement des pays de la COMIFAC, comme cette session de Yaoundé. Les objectifs assignés à cet événement ont été largement atteints donc en tant

#### Dossier

Secrétaire exécutif, organisateur principal de cet événement ayant bénéficié de l'appui du gouvernement camerounais et des autres partenaires, je suis très satisfait.

#### 2- Quel bilan faites-vous du dernier conseil des ministres ?

Les Ministres ont examiné le fonctionnement de l'institution. son avenir à la suite des mutations qui s'opèrent dans la sous-région notamment, dans le processus de rationalisation des institutions de la sous-région. La session ministérielle a été précédée par la session des experts et souvent, ce sont les experts qui traitent des dossiers techniques et financiers avant de les soumettre à l'appréciation des Ministres. Les Ministres ont mis un accent sur le financement et ce n'est un secret pour personne que le secrétariat exécutif traverse les zones de turbulence consécutive au non payement par plusieurs Etats de leurs contributions égalitaires, lesquelles permettent à la COMIFAC de fonctionner. A ce sujet, mandat a été confié au nouveau président en exercice de tout mettre en œuvre pour que le troisième sommet des Chefs d'Etat se tienne dans un pays de la COMIFAC, et a cet effet, il va prendre attache avec ses pairs de la sous-région pour organiser une tournée inter-états afin de rencontrer la plus haute autorité de ces Etats au niveau des chefs de gouvernement ou au niveau des Chefs d'Etats. Dès que le sommet sera convoqué, j'espère bien que les Chefs d'Etats et/ou de gouvernement prendront les décisions idoines pour remettre sur les rails la COMIFAC sur le plan financier. En dehors des finances, bien sûr, les préoccupations des Ministres ont porté également sur le processus de rationalisation des institutions parce que vous avez vu et visité comme moi les efforts que le gouvernement Camerounais fait pour doter la COMIFAC d'un siège digne de ce nom et imaginezvous que demain le Cameroun apprenne que la COMIFAC n'existe plus, ce serait un grand souci pour ce gouvernement au regard des efforts consentis.

Heureusement le que coordonnateur dυ secrétariat technique du comité de pilotage de réforme nous à rassuré de ce que la COMIFAC a sa place et elle sera même renforcée par les institutions similaires. Donc, il y aura une grande COMIFAC qui va intégrer toutes les autres structures qui s'occupent de la gestion forestière, faunique etc.... donc je crois que ce sont les deux points essentiels. Pour les autres, ce sont les instructions qui nous ont été données par rapport à la présentation des documents lors des prochains conseils et puis le suivi de la mise en oeuvre des projets et programmes sous régionaux qui sont sous la coordination et là ils nous ont instruit en effet de signer des accords de collaboration notamment avec le PFBC, car cette structure regroupant les partenaires qui nous accompagnent dans la sous-région mobilise davantage de financement et appuie les pays et la COMIFAC dans la mise en oeuvre du Plan de Convergence.

#### 3- Quels sont selon vous les autres chantiers prioritaires du nouveau président en exercice de la COMIFAC ?

Comme l'a souligné le Président sortant dans son discours bilan, il y a des chantiers prioritaires encore en cours et qui méritent d'être poursuivis. En plus des actions précédemment citées, Il conviendrait de mettre l'accent sur: la finalisation du Plan d'Affaires de la COMIFAC; l'élaboration et l'internalisation des directives sousrégionales en matière d'Accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des Avantages découlant de leur utilisation d'une part et de Suivi des Objectifs de Développement Durable relatifs aux forêts d'autre l'opérationnalisation part; Mécanisme de financement sécurisé de la COMIFAC ou son arrimage au mécanisme financement porté par la CEEAC en vue de sortir l'institution de la situation de précarité financière ; le suivi du processus de réforme institutionnelle de la CEEAC en vue d'un meilleur positionnement de la COMIFAC.

#### Propos recueillis par Raoul SIEMENI (Afrique Environnement Plus)



Dr Chief Dion Ngute Premier Ministre Chef du Gouvernement, Dr Vincent Biruta Président en exercice sortant, S.E. Jules Doret Ndongo Président en exercice entrant et Monsieur Raymond Ndomba Secrétaire exécutif COMIFAC

# **Coordinations Nationales COMIFAC : Une nouvelle lettre de mission**

e Secrétariat Exécutif de la COMIFAC s'appuie sur ses démembrements nationaux que sont les Coordinations Nationales COMIFAC (CNC) pour accomplir son mandat. Celles-ci ont été instituées en 2006 suite à l'adoption par le Conseil des Ministres de la COMIFAC de leur lettre de mission qui prévoit entre autres la coordination et le suivi de la mise en œuvre du Plan de Convergence (PC) au niveau national. L'un des outils pour aider à assurer cette mission est l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC) dont la Cellule basée au Secrétariat Exécutif est entre autres chargée de coordonner la collecte des données tant au niveau sous-régional que national, et l'analyse de celles-ci aux fins d'en assurer la publication et la mise à disposition des différents utilisateurs.



Au regard du rôle politico-stratégique que devront dorénavant jouer les CNC, leur fonctionnement ne pourrait être efficace que s'il s'opère à travers la mise en place des Groupes Nationaux d'appui aux CNC et comprenant entre autres des groupes thématiques notamment celui de la collecte des données COMIFAC et celui des Points Focaux thématiques en charge du suivi des Accords multilatéraux sur les forêts et l'environnement, des processus globaux (FNUF, Forum Politique de Haut Niveau sur le Développement Durable, FRA, etc.); et des initiatives nationales et sous-régionales (PFNL), etc. Il convient de préciser que les CNC élaborent chaque deux ans un Plan d'actions biennal qui découle de leur lettre de mission et qui prévoit notamment que les CNC doivent « procéder à l'animation du Réseau des Points Focaux ».

Compte tenu de l'évolution en cours du rôle de plus en plus prépondérant des CNC et des attentes plus nombreuses portées sur elles, il a été jugé utile de réviser leur lettre de mission. Cette révision s'est faite au terme du 9ème atelier de concertation des CNC tenu à Brazzaville du 4 au 6 juin 2019. Ledit projet de lettre de mission a été adoptée le 12 juillet 2019 par le Conseil des Ministres de la COMIFAC au cours de sa dixième session ordinaire tenue à Yaoundé au Cameroun. Les principales missions attendues des CNC sont les suivantes :

- 1. Conseiller les décideurs (Gouvernements, Parlements, autres grandes institutions étatiques)
- Suivre la mise en œuvre du plan de convergence COMIFAC tant au niveau national que sous régional
- Contribuer à l'animation de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC)
- 4. Servir d'interface entre le Secrétariat Exécutif COMIFAC et les pays membres pour le suivi et la mise en œuvre du Plan de convergence
- 5. Procéder à l'animation de la plate-forme des Points Focaux thématiques



Le succès de la mise en œuvre de ladite lettre de mission dépendra du fonctionnement efficace des CNC appelées à se doter des capacités humaines et structurelles adéquates pour l'exercice de leur mission. En faisant le point sur l'état de mise en œuvre de la recommandation du Conseil des Ministres de novembre 2016 à Kigali relative à la restructuration des CNC, il ressort que certains pays ont fait des efforts en vue de la restructuration de leur Coordination Nationale. La situation par pays se présente ainsi qu'il suit :

#### \* Burundi

La Coordination Nationale a mis en place son Groupe national qui est composé uniquement des chefs thématiques chargés de la collecte des données COMIFAC.

#### \* Cameroun

La Coordination Nationale, restructurée en 2017, est composée de huit (08) membres avec un secrétariat technique représentant le Ministère des Forêts et de la Faune et le Ministère de l'Environnement de la Protection de la Nature et du Développement Durable. Elle a pour mission, entre autres, d'animer le réseau des points focaux et aussi d'assurer la coordination de la collecte des données COMIFAC. La CNC dispose également d'un réseau des points focaux des Conventions de Rio et autres Accords multilatéraux sur l'environnement. Le Secrétariat de ce réseau est assuré par le secrétariat technique de la CNC.

#### \* Congo

La Coordination Nationale COMIFAC a été restructurée en janvier 2019 et comprend sept (07) membres issus du Ministère de l'Economie Forestière et du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. La CNC dispose également d'un groupe national d'appui composé des plusieurs groupes d'acteurs parmi lesquels les chefs des groupes thématiques chargé de la collecte des données COMIFAC, l'Administration forestière, l'administration en charge de l'Environnement et du Développement Durable, les points focaux des conventions, protocoles et initiatives, les représentants des autres administrations sectorielles, les représentants des organisations de la sociétés civiles et communautés locales et autochtones, les représentants du secteur privé et les personnes ressources.

#### \* Gabon

La Coordination Nationale a été restructurée en 2016 et composée de sept (07) membres représentant le ministère en charge des forêts et de l'environnement. Le groupe national est structuré uniquement des chefs thématiques chargés de la collecte des données COMIFAC.

#### \* Guinée Equatoriale

La Coordination Nationale est composée d'une équipe restreinte encore non formalisée. De même, la CNC ne dispose pas encore d'un groupe national. Un accompagnement s'avère nécessaire pour la formalisation de la CNC ainsi que structuration du groupe national qui devra regrouper les chefs thématiques en charge de la collecte des données COMIFAC, les points focaux des conventions, protocoles et initiatives ainsi que d'autres parties prenantes.

#### \* République Centrafricaine

La Coordination Nationale a été restructurée en Octobre 2017 et est composée de sept (07) membres dont un représentant du forum national CEFDHAC. Le groupe national est composée uniquement des chefs thématiques chargé de la collecte des données.

#### \* République Démocratique du Congo

La Coordination Nationale est composée de membres, mais non encore formalisée. Celle-ci dispose d'un groupe national qui comprend uniquement les chefs thématiques chargés de la collecte des données COMIFAC.

#### \* Rwanda

La Coordination Nationale n'est pas encore formalisée et ne dispose pas d'un groupe national. Afin d'exécuter la recommandation du Conseil des Ministres de Kigali de 2016, il s'avère nécessaire d'accompagner le Rwanda dans la formalisation de la CNC et la mise en place du groupe national ou d'adapter ces deux entités aux structures nationales existantes.

#### \* Sao-Tomé et Principe

La Coordination Nationale COMIFAC a été formalisée, de même que le groupe national a été mis en place. Ce pays devra également être accompagné en vue de



Les CNC lors du 10ème Conseil Ordinaire des Ministres de la COMIFAC

#### \* Tchad

La Coordination Nationale, restructurée en janvier 2019, est composée de huit (08) membres dont un représentant du forum national CEFDHAC. La CNC dispose d'un groupe national composé uniquement des chefs thématiques chargés de la collecte des données COMIFAC.

Au vu des constats ci-dessus, il se dégage que quelques Coordinations Nationales ont été restructurées et disposent d'un groupe national regroupant toutes les parties prenantes pour l'accompagnement de la mise en œuvre de la lettre de mission. En dépit de ces efforts, la restructuration des CNC ainsi que la structuration des groupes nationaux n'est pas encore effective dans tous les pays. Pour que ces structures soient véritablement opérationnelles, celles-ci ont besoin des ressources financières issues aussi bien des budgets nationaux que des partenaires au développement.

Valery Tchuante

# Stratégie sous régionale genre, adoptée par le Conseil des Ministres

L'opérationnalisation du Plan de Convergence 2015-2025 de la COMIFAC ne saurait se faire sans la prise en compte du genre dans la gestion durable des écosystèmes forestiers des pays de l'espace COMIFAC.

aoundé, capitale du Cameroun, a abrité du 09 au 11 juillet 2019, la dixième session ordinaire du Conseil des Ministres de la COMIFAC. A l'ordre du jour de ladite session était inscrite l'adoption de la Stratégie Sous-régionale pour l'intégration du genre dans la gestion durable des écosystèmes forestiers des pays de l'espace COMIFAC, encore appelée « Stratégie sous-régionale genre de la COMIFAC ».

Cette stratégie est le fruit d'un long processus participatif et inclusif d'échange et de dialogue. En effet, à la suite de la révision en 2014 du Plan de Convergence en vue d'intégrer les thématiques émergentes dont fait partie les questions d'égalité Femme/Homme, la prise en compte du genre a été placée au rang des valeurs fondamentales à respecter dans le cadre des actions entreprises en vue de la mise en œuvre de ce Plan de Convergence. La stratégie genre apparaît ainsi comme un outil de référence pour intégrer les préoccupations et les aspirations des femmes aussi bien que celles des

Commission des Forets d'Afrique Centrale

Une denémbration surprise pour le consequence
et le partie de consequence familier

STRATEGIE SOU'S REGIONALE

POUR L'ENTEMBATION DU GENBU BANS LA
GRESTION DE BABLE DES ECCISANTEMES

FORENTERS DES PAYS DE L'EAPACE COMIFAC

hommes dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes de conservation et de gestion durable des forêts des pays de la COMIFAC.

L'analyse de l'état des lieux en matière de prise en compte du genre a fait ressortir des défis d'ordre institutionnel et organisationnel, qui ont orienté les quatre objectifs stratégiques ci-après, qui guideront l'action de la COMIFAC en matière d'égalité Femme/Homme :

- Créer un environnement favorable et une vision commune de l'intégration du genre et de ses priorités au sein de la COMIFAC;
- Renforcer des capacités organisationnelles et programmatiques de la COMIFAC, de ses pays membres et de ses partenaires en matière de genre;
- Instaurer une approche plus innovante en matière de partenariat et de mobilisation des ressources pour mieux prendre en compte le genre dans les interventions de la COMIFAC et des Etats membres;
- 4. Participer à la réduction des violences basées sur le genre, qui est un objectif stratégique transversal.

Ce document de stratégie est assorti d'un plan d'action, d'une feuille de route, et couvre la période allant de 2017 à 2025.

En développant sa stratégie sous-régionale genre, la COMIFAC entend contribuer à l'essor d'un développement plus durable et porteur de valeurs égalitaires dans les pays de l'espace COMIFAC.

Ainsi, les Ministres de la COMIFAC, à l'issue de leur dixième session ordinaire, ont-ils adopté la Stratégie sous-régionale genre de la COMIFAC et instruit le Secrétariat Exécutif d'en assurer la mise en œuvre. De même, ils ont invité les Partenaires au développement à soutenir les pays membres de la COMIFAC dans la mise en œuvre de cette stratégie.

Désormais, place à l'action!

Nadège Takougang



# Gestion des Aires Protégées : un Guide régional des bonnes pratiques pour les partenariats Public-Privé (PPP)

e document a été adopté par les Ministres lors du dernier conseil ordinaire et ces derniers ont instruit le Secrétariat Exécutif à le diffuser



Les pays membres de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) regorgent une biodiversité exceptionnelle qui constitue un potentiel inestimable pour le développement socio-économique de l'Afrique centrale. Conscient de leurs importances, les pays de l'espace COMIFAC se sont engagés sur la voie de la gestion durable de leurs écosystèmes en ratifiant ou adhérant à plusieurs Accords Multilatéraux sur l'Environnement. En vue d'atteindre les objectifs de conservation et de gestion durable énoncés dans ces instruments internationaux, un plan d'actions appelé communément Plan de convergence a été adopté par les Chefs d'Etat d'Afrique centrale en février 2005 à Brazzaville. Il a été révisé en 2014 afin d'intégrer les nouvelles thématiques

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan, des avancées certaines ont été enregistrées depuis quelques années. C'est le cas de la création et la gestion des aires protégées y compris les complexes d'aires protégées transfrontalières (APT). Ces aires protégées forestières jouent

un rôle important de conservation de la biodiversité et aident les espèces animales et des êtres humains à s'adapter aux changements climatiques.

En ce qui concerne leur gestion, on note quatre modèles :

- I- Gestion en régie, au travers d'une direction du Ministère en charge de la conservation de la nature dans ses attributions;
- 2- Gestion par une Agence (organe technique spécialisé du Ministère de tutelle avec une certaine autonomie administrative et financière);
- 3- Gestion en Partenariat Public Privé:
- 4- Gestion communautaire.

Concernant le 3ème modèle, la COMIFAC et le RAPAC ont organisé des sessions de formation au profit des administrations et agences en charge de la gestion des Aires Protégées en Afrique Centrale. Au terme de ces formations, les participants avaient formulé une recommandation qui exprimait un grand besoin de disposer d'un guide sous régional des bonnes pratiques pour promouvoir les Partenariats Public-Privé comme mode de gestion applicable aux aires protégées (AP). Pour donner suite à cette recommandation, le Secrétariat Exécutif de COMIFAC en collaboration avec le RAPAC et avec l'appui de GIZ a élaboré ce guide qui a été validé au cours d'un atelier du Sous-Groupe de Travail sur les Aires Protégées et la Faune Sauvage de la COMIFAC.

Le guide a pour objectifs de:

- I- synthétiser et de vulgariser les principes de base de la gestion des projets en mode PPP en général à l'attention des potentiels utilisateurs en général, et des cadres des institutions nationales en charge des Aires Protégées en particulier;
- 2- synthétiser et assurer le partage des expériences et des meilleures pratiques qui découlent des leçons apprises;
- 3- fournir les informations et orientations de base de référence aux décideurs et aux experts des institutions nationales en charges des aires protégées qui souhaitent adopter les PPP comme mode de gestion pour s'engager en connaissance de cause;
- 4- connaître les étapes à suivre dans le

- processus de développement d'un projet en mode PPP ;
- 5- mieux apprécier le contexte, la pertinence et l'opportunité d'adopter le mode et le type de PPP approprié en fonction de la catégorie et des caractéristiques intrinsèques à l'aire protégée visée ; car il convient de souligner que le mode de gestion en PPP n'est certainement pas applicable à toutes les aires protégées.

D'une cinquantaine de pages et divisé en quatre chapitres, ce guide peut être utilisé par les décideurs des institutions nationales en charge des aires protégées au niveau national, en vue de la prise de décisions relatives à la gestion en mode PPP à une aire protégée et de préparer le dossier d'appel d'offre y relatif, ou d'apprécier une proposition spontanée soumise par un partenaire privé particulièrement intéressé par une aire protégée précise. Dans ces cas, le guide permet d'identifier les aspects à analyser et à prendre en compte dans la prise de décision finale



African forest elephants, lowland bongos and forest buffalos, Dzanga Sangha Special Reserve,

Il peut être utilisé par les gestionnaires des aires protégées sur le terrain, pour mieux comprendre, participer aux négociations, interpréter et appliquer les contrats PPP dans la phase de leur mise en œuvre.

Enfin, le guide peut être utilisé par les représentants des différentes parties prenantes, pour mieux apprécier la pertinence et les opportunités qu'offrent les partenariats public-privé pour garantir le financement durable et le fonctionnement régulier des aires protégées qui adoptent ce mode de gestion, ainsi que leur positionnement et leur rôle.

#### OCFSA

#### **Interview**

## « LA CONTRIBUTION DES PAYS MEMBRES EST UNE CONDITION DE REUSSITE DE L'OCFSA »

#### DR IBRAHIM LINDJOUM,

LE SECRÉTAIRE PERMANENT

Comment avez-vous apprécié l'organisation de la 10e session du conseil des Ministres de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) récemment tenue à Yaoundé?

Comme secrétaire Permanent de l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique(OCFSA), organisation du traité instituant la COMIFAC, j'ai éprouvé un très grand plaisir d'avoir été impliqué aux travaux. J'ai est un sentiment de satisfaction d'abord sur le plan organisationnel. Le Secrétariat exécutif de la COMIFAC et le gouvernement du Cameroun ont bien articulé les travaux qui se sont déroulés sur deux sites. Ce n'était pas facile. D'abord à l'Hôtel Mont Febe, ensuite la cérémonie d'ouverture présidée par le Premier Ministre Chef du Gouvernement du Cameroun en personne au palais des Congrès de Yaoundé. C'est l'un des points positifs de cette 10e session du Conseil des Ministres de la COMIFAC. Le discours du Premier Ministre a véritablement posé le problème de l'impact de l'action de la COMIFAC sur le terrain, c'est-à-dire dans les pays membres. Ce discours aura marqué l'opinion publique et notamment l'OCFSA, et je pense que tout cela vu de l'OCFSA, nous sommes globalement satisfaits du déroulement des travaux aussi bien des deux jours des travaux des experts, de l'ouverture par le PM en personne, que des travaux à huis clos des Ministres.

L'OCFSA étant spécialisée sur la question de la lutte contre braconnage, de quel apport a été cette session du conseil des Ministres pour votre organisation et spécifiquement pour cette question préoccupante de la criminalité faunique?

Ce dixième conseil des Ministres de la COMIFAC a marqué une étape importante dans la collaboration entre l'OCFSA et la COMIFAC dans ce sens que le jalon de la collaboration a été posé. Ce jalon c'est la convention de collaboration COMIFAC-OCFSA qui a été signée solennellement.

Le Secrétaire Permanent de l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique évalue l'apport de la 10e session du Conseil des Ministres de la COMIFAC dans la lutte contre la criminalité faunique. Il parle aussi de la convention de collaboration signée à l'occasion entre l'OCFSA et la COMIFAC.





Le SE COMIFAC et le SP OCFSA, signant la convention de collaboration, sous le regard de Jules Doret Ndongo, Président en exercice de la COMIFAC et de Rosalie Matondo, Présidente de la Conférence des Ministres de l'OCFSA

La signature de cet accord qui était une recommandation de la conférence des Ministres de l'OCFSA le 26 octobre 2017 lors de la nomination des membres de la première équipe dirigeante de l'OCFSA et qui fait partie de la feuille de route 2017-2018 de l'OCFSA est une étape importante et a permis de marquer un point dans la mise en œuvre de notre feuille de route. Nous pensons que cette volonté de collaboration a été ainsi consacrée à la satisfaction de tout le monde. Nous nous attendons à une plus grande implication de notre organisation dans la mise en œuvre du Plan de convergence 2 de la COMIFAC. Cette convention de collaboration implique et positionne l'OCFSA comme institution focale dans l'appui à la COMIFAC pour la mise en œuvre des axes I et 3 du Plan de Convergence 2 pour tout ce qui concerne la conservation de la diversité biologique en général, la conservation de la faune et des aires protégées en particulier et spécifiquement la lutte contre le braconnage, le commerce de la faune et de ses sous-produits.

L'axe I du Plan de Convergence 2 de la COMIFAC est celui dédié à l'harmonisation des politiques, des législations, de la réglementation et donc dans cet axe, pour

#### OCFSA

tout ce qui concerne la faune et la conservation de la diversité biologique en général et la lutte anti braconnage, le renforcement des législations et des réglementations concernant ces aspects, l'OCFSA est désormais leader dans cette harmonisation aux côtés de la COMIFAC en tant qu'organisation régionale spécialisée sur ces questions. Ce qui est une reconnaissance importante. Egalement, au niveau de l'axe 3 du Plan de Convergence révisé de la COMIFAC consacré à la gestion de la diversité biologique, tous les aspects concernant la gestion, la conservation, la lutte contre la criminalité faunique, en ce qui concerne la diversité biologique c'est-à-dire la faune, les aires protégées et même les crimes environnementaux. Je pense que c'est également un axe important et le positionnement de l'OCFSA nous donne une légitimité pour travailler avec toutes les organisations non gouvernementales internationales, nationales et locales des pays de la COMIFAC et spécialement des pays de l'OCFSA pour la mise en œuvre des politiques en matière de diplomatie de conservation, en matière de gestion de la faune, des aires protégées et de la lutte contre la criminalité faunique, et du commerce illicite de la faune, de la flore et de ses sous-produits.

De belles perspectives pour l'OCFSA au sortir de la 10e session du Conseil des Ministres de la COMIFAC. Une collaboration plus étroite avec la COMIFAC et une grande ouverture sur les autres organisations œuvrant dans le secteur de la faune. Cependant il demeure la question des moyens notamment financiers sans lesquels l'OCFSA ne peut imprimer sa marque. La convention de collaboration intègre-t-elle la recherche des financements en collaboration avec la COMIFAC et d'autres partenaires?

Oui bien sûr. Cette convention est accompagnée d'un plan d'action biennal de mise en œuvre. Lequel est calqué sur le plan d'action biennal de mise en œuvre du plan de convergence 2 de la COMIFAC. Ça veut dire que c'est des actions concrètes sur lesquelles la COMIFAC sera jugée et qui font également partie du document stratégique de l'OCFSA (Plan stratégique intérimaire 2019-2022). Nous avons donc des actions communes et le plan d'action biennal de mise en œuvre de la convention de collaboration liste les activités et précise les différents axes. Concrètement, l'une des principales activités qui nous met en phase avec le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) c'est l'activité 2.3 qui est consacrée au



De G à D, Raymond Ndomba Ngoye SE COMIFAC, Jules Doret Ndongo (Président en exercice COMIFAC), Rosalie Matondo (Présidente de la Conférence des Ministres de l'OCFSA), Ibrahim Lindjouom (SP OCFSA)

suivi conjoint de la mise en œuvre de la Déclaration de N'DJAMENA, issue de la conférence internationale de N'DJAMENA, du 23 au 25 janvier 2019, appelant au développement d'un plan d'action mise en œuvre. A travers

cette convention de collaboration, la facilitation du PFBC, la COMIFAC et nous nous attelons à concrétiser l'élaboration du plan d'action et la mise en place d'un mécanisme de pilotage et de suivi au niveau régional. Je pense que c'est point concret où nous aurons, avec l'appui du PFBC, la mobilisation des financements. Sur les autres aspects du plan d'action de mise en œuvre, il est prévu une mobilisation conjointe des financements. Ça voudrait dire que la COMIFAC et l'OCFSA à travers leur convention de collaboration ne doivent pas se présenter en concurrents auprès des partenaires techniques et financiers. Mais nous nous engageons pour une synergie d'action dans la recherche et la mobilisation des financements, c'est ce qui est très important.

#### Qu'en est-il des perspectives de l'OCFSA?

Plus largement, pour parler des perspectives de l'OCFSA, le plan stratégique intérimaire 2019-2022 (subdivisé en 7 axes qui sont alignés sur les axes de l'Initiative Commune Africaine de lutte contre le braconnage et le commerce illicite de la faune et de la flore pour un budget de 5 milliards 35 millions FCFA pour les quatre années) est un cadre de planification pluriannuel qui est en même temps un outil de recherche de financement auprès de tous les partenaires qui interviennent dans la conservation de la faune et la lutte contre le braconnage et le commerce illicite de la faune et de la flore. Mais ce plan stratégique intérimaire qui a été élaboré de manière participative et inclusive avec le PFBC représenté par la co-facilitation et les ONGs internationales intervenant de façon active en Afrique centrale n'est pas un document de l'OCFSA. C'est un document fédérateur de l'action de l'ensemble des acteurs et partenaires qui interviennent dans le domaine de la conservation de la faune et de la lutte contre le braconnage.

Tel que c'est prévu, cela veut dire que nous devons mettre en place une coalition d'acteurs pour venir à bout de la criminalité faunique. Cette coalition d'acteurs travaillera dans un sens de capitalisation des actions des uns et des autres. L'OCFSA ne veut pas se mettre en concurrence avec les ONGs internationales dans la conservation, mais l'OCFSA se positionne comme une institution inter-gouvernementale chargée de la diplomatie environnementale, de l'accompagnement, du pilotage et de la facilitation des actions dans une dynamique pluri-acteurs et de collaboration à tous les niveaux. Voilà comment l'OCFSA entend travailler pour l'avenir.

#### Sans moyens financiers pour le moment, comment fonctionne l'OCFSA ?

Comme vous le savez, l'OCFSA pour le moment est à la recherche des financements pour la mise en œuvre de ses projets et de son plan stratégique intérimaire. Mais en attendant, nous essayons de capitaliser les actions des partenaires en recherchant parallèlement ces financements. En attendant, nous sommes également en train de travailler sur la sensibilisation pour que les pays membres de l'OCFSA contribuent effectivement. La contribution des pays membres étant une des conditions de réussite parce que tant que les pays membres ne contribueront pas de manière durable, les partenaires ne pourront pas véritablement s'engager. L'autre chantier sur lequel il faut s'engager, c'est l'ouverture de l'OCFSA dans l'espace CEEAC-COMIFAC, pour que tous les dix pays de la COMIFAC soient membres. Actuellement, les autres pays de la COMIFAC qui ne sont pas membres ont le statut d'observateurs. Il est question de les amener à devenir effectivement membres. Le deuxième challenge en rapport avec la mise en œuvre de la déclaration de la conférence de N'DJAMENA, c'est d'ouvrir également l'OCFSA sur l'espace du Sahel et faire en sorte que tous les pays impliqués dans les actions de la conférence internationale de N'DJAMENA adhèrent à l'OCFSA avec l'appui de la facilitation du PFBC. Ces pays c'est par exemple le Niger, la réactivation de l'adhésion du Soudan, du Soudan du Sud et du Nigéria. Le Nigéria a une frontière commune de plus de 1500 Kms avec le Cameroun. Il y a des négociations entre le Cameroun et la Nigéria pour la création de plus de quatre complexes d'aires protégées transfrontalières et l'OCFSA pourrait capitaliser cette gestion transfrontalière entre le Cameroun et le Nigéria.

Interview réalisée par Eugène MESSINA.

#### La COMIFAC renforce sa coopération avec l'INBAR

En visite au Cameroun, le Directeur Général de l'Organisation Internationale du Bambou et du Rotin (INBAR) Ali Mchumo, accompagné de Réné Kaam, Directeur et chef du bureau régional Afrique centrale, a été réçu en audience le 03 Mars 2020 par le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC Raymond Ndomba Ngoye.

our la circonstance, le Secrétaire Exécutif de la s'est entouré du Secrétaire Exécutif adjoint, de l'experte juriste et de l'experte communication.Y étaient également présents le Chef service du suivi des engagements Internationaux au Ministère des Relations Extérieures et

le Chef du Cabinet du Ministre des Forêts et de la Faune.

Au cours de cette audience, les deux organisations ont exploré la possibilité d'une part, d'intensifier leur collaboration en matière de gestion, d'utilisation et de commerce des ressources tropicales en bambou et en rotin et, d'autre part, sur les moyens de renforcer l'action de l'INBAR dans le Bassin du Congo.

Monsieur Mchumo s'est dit heureux de cette rencontre qui augure des lendemains meilleurs pour les deux institutions qui ont à leur tête un même Président en exercice en la personne du Ministre camerounais des Forêts et de la Faune Jules Doret Ndongo.



Poignée de main entre Ali Mchumo et Raymond Ndomba Ngoye

En Chine, le développement de l'industrie du bambou revêt une grande importance pour la protection de l'environnement et le développement d'une économie verte. En Afrique, par contre, le potentiel de cette ressource stratégique et polyvalente est resté largement inexploité jusqu'à maintenant, malgré son abondance relative. En effet, on estime que l'Afrique dans son ensemble compte près de 6 millions d'hectares de forêts naturelles de bambous, et que la plante pourrait être cultivée dans de nombreuses régions du continent.

« Ce qui manque, c'est la technologie pour le développement local du bambou et les compétences nécessaires à la création d'une industrie africaine du bambou économiquement saine », selon M. Mchumo lors d'une interview accordée à Beijing Information « La Chine a une vaste expérience en la matière, il existe donc de nombreuses possibilités de coopération avec l'Afrique. »



De g à dr Florantine Onatiang (experte juriste COMIFAC) Gervais Itsoua Madzous (Secrétaire Exécutif adjoint COMIFAC), Ali Mchumo (Directeur Général INBAR), Raymond Ndomba Ngoye (Secrétaire Exécutif COMIFAC), Abenelang Murielle (Chef service du suivi des engagements Internationaux Ministère des Relations Extérieures), Réné Kaam (Directeur Régional Afrique Centrale INBAR).

Grâce à sa riche carrière en Tanzanie, où il a notamment travaillé comme ministre du Commerce, M. Ali Mchumo est parfaitement conscient de l'importance d'utiliser les ressources naturelles, comme le bambou et le rotin, pour le développement durable, le commerce et la croissance

Le premier Directeur Général africain de l'INBAR est à la tête de l'Organisation depuis Avril 2019.

#### Une coopération écologique

Le bureau régional Afrique centrale a été ouvert en décembre dernier à Yaoundé. L'objectif de ce bureau est de promouvoir l'industrie du bambou et du rotin dans la sous-région, dans l'idée de réduire l'action de l'homme sur les forêts, notamment sur la forêt du bassin du Congo (deuxième massif forestier tropical après la forêt amazonienne, qui s'étend sur plus de deux-millions de km²) car pour les responsables de l'INBAR la culture et l'exploitation de ces deux plantes ouvrent des pistes prometteuses en matière de lutte contre la dégradation des forêts.

«Sur le plan environnemental, le bambou a l'avantage de pousser très vite. Il peut atteindre sa maturité après trois ou quatre ans. Ce qui le rend très compétitif par rapport au bois. Et il a aussi une grande capacité de séquestration du carbone. Aujourd'hui, nous parlons de changement climatique, de réchauffement de la planète. Avec les plantations de bambou, nous avons la capacité de séquestrer le carbone en grande quantité » soulignait René Kaam.

#### **Un potentiel prometteur**



bambou est parfois surnommé « l'or vert » ou même « la plante d'acier », a expliqué M. Mchumo.

En tant que graminées à croissance rapide, le bambou et le rotin sont à la fois souples et robustes, et peuvent servir à de multiples usages : créer des sources de revenus durables en milieu rural, restaurer les terres dégradées, stocker le carbone, protéger la biodiversité et fournir un matériau durable et à faible teneur en carbone pour les produits et les infrastructures.

Selon INBAR, l'industrie du bambou et du rotin a réalisé en 2018, un chiffre d'affaires de plus de 60 milliards de dollars à travers le monde. De nombreux emplois sont créés ainsi, via l'exploitation de ces matières. Grâce aux nouvelles techniques de transformation, près de 10 000 produits en sont dérivés tels que des produits d'usage courant, des produits d'artisanat, des plaques et même du charbon de bambou, qui sont largement utilisés dans différents secteurs tels que la construction, l'emballage, le transport, la médecine et le tourisme.

Crée en 1997 par la Birmanie, le Bangladesh, le Canada, la Chine, l'Indonésie, le Népal, le Pérou, les Philippines et la Tanzanie, INBAR est une organisation intergouvernementale indépendante qui a pour mission de promouvoir à l'échelle mondiale le développement du bambou et du rotin, au profit des populations et de l'environnement. Elle regroupe aujourd'hui 46 États membres qui se réunissent une fois tous les deux ans au siège mondial, à Pékin en Chine.

#### État des aires protégées en Afrique centrale : enjeux et perspectives

Le projet de titre a fait l'objet de pré-validation lors de l'atelier de consolidation des contenus de l'état des aires protégées dans la sous-région. C'était au 25 au 28 février 2020 dans la ville de Mbankomo..

e contenu des travaux en cours se présentera aux lecteurs sous forme de deux produits. Le premier est une pochette contenant la note synthèse de l'Etat des aires protégées.. Le texte en question permettra de comprendre à la fois les attentes et les défis au sujet de la situation des aires protégées dans la sous-région. Une photo phare à identifier, constitue l'accroche dudit support dans la suite logique de la parution de 2015. Toutefois, les membres du Comité éditorial ont insisté sur la manifestation de l'intérêt humain dans ses interactions avec le monde animal ou végétal. La pochette sera disponible en supports virtuels et physiques en mai 2020.

Le second produit, œuvre phare, est l'ouvrage sur l'état des aires protégées. Les membres du Comité éditorial en ont reformulé et validé la préface. Ils ont également donné des consignes d'amélioration du résumé exécutif. Le chapitre introductif tel que suggéré par les membres du comité éditorial. est un texte sur les mutations intervenues dans les aires protégées de la sous-région. Sa rédaction met l'emphase sur les évolutions institutionnelles, leurs gradations typologiques, les ordres de grandeur en superficie, leurs densités en matière de peuplements humains et de présences autochtones ou encore leur efficience de gestion. Les conflits et les co-existences, d'une part, et, le développement durable des aires protégées, d'autre part, désignent les deux sections du projet d'édition.. Une rencontre sur la validation des contenus en présence des auteurs et des membres du Comité éditorial est prévue dans la semaine du 18 au 24 mai 2020. L'œuvre de traduction, de mise en page et d'impression suivra. Le rétro-calendrier élaboré de manière concertée programme la publication de l'ouvrage en octobre 2020, mois de la COP 15 sur la Biodiversité

Télesphore MBA BIZO



Les participants à l'atelier de Mbankomo

## Le Guide de Bonnes pratiques en matière de gestion des laboratoires sur les ressources génétiques des pays de l'espace COMIFAC en cours de finalisation

L'atelier de finalisation du documenta eu lieu à Kigali au Rwanda, du 12 au 14 février 2020.



Le représentant de la JICA Monsieur Nagase Tomonori, le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC Monsieur Raymond Ndomba Ngoye et le Coordonateur National COMIFAC du Rwanda Monsieur Dismas Bakundukize

'atelier de finalisation du Guide de bonnes Pratiques en matière de Gestion des Laboratoires sur les Ressources Génétiques des pays de l'espace COMIFAC s'est tenu à Kigali au Rwanda du 12 au 14 février 2020. Organisé par la Commission des Forêts d'Afrique Centrale avec l'appui technique et financier du Projet JICA d'appui à la COMIFAC, les travaux ont été ouverts par le Coordinateur National COMIFAC du Rwanda Monsieur Dismas Bakundukize en présence du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC Monsieur Raymond Ndomba Ngoye et du représentant de la JICA au Rwanda Monsieur Nagase Tomonori.

L'objectif global de cet atelier était de finaliser le Guide de Bonnes Pratiques en matière de Gestion des Laboratoires sur les Ressources Génétiques des pays de l'espace COMIFAC. Plus spécifiquement il était question:

d'examiner le draft du guide et de l'enrichir.

L'atelier a regroupé une vingtaine de participants dont les chercheurs (deux (2) chercheurs de chaque pays membre de la COMIFAC qui ont déjà participé aux sessions de formations organisées par le Projet JICA et appartenant au Réseau des chercheurs sous-régionaux), les représentants du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, de la Coordination Nationale COMIFAC du Rwanda, de la JICA et l'équipe du Projet JICA d'appui à la COMIFAC.

Le Guide des Bonnes Pratiques va tenter de recenser les spécificités majeures d'un laboratoire de recherche et de formaliser un ensemble de caractéristiques et de comportements qui font consensus dans la communauté des chercheurs. Le document va contribuer aussi à rendre plus « lisibles » les missions du métier, améliorer l'organisation et la technicité mises en oeuvre au sein de nos laboratoires vis à vis des parties prenantes que sont les décideurs, les opérateurs économiques, etc.



# **COMIFAC National Coordination : A thematic plateform established in Kigali**

apacity building workshop for the operationalization of the Thematic Focal Points platform within the National Support Group for the COMIFAC National Coordination took place in Kigali, Rwanda from 17th to 18th february 2020.

The purpose of that mission was to support the CNCs in carrying out their missions through the establishment and operationalization in each country of a platform of thematic Focal Points within the National Support Group for CNC. Specific objectives of the workshop were the following: propose a draft text setting up the platform of thematic Focal Points around the CNC for signature by the supervisory authority in charge of forests and the environment depending of the context of the country; define a working platform, long-term agenda and main responsabilities of thematic Focal Points in COMIFAC National

Coordination commitee; proceed with the establishment and official launch of the thematic FP platform within the National Support Group for the COMIFAC National Coordination; develop and implement a strategy for mobilizing long-term funding for the operation and coordination of the thematic FP platform.

At the end of the mission, the following results were achieved: the CNC developed and submitted for signature, the draft texts creating the thematic FP platform if necessary; a working platform, long-term agenda and main responsabilités of thematic Focal Points in COMIFAC National Coordination committee is defined; the ceremony to set up and launch the FP thematic platform is organized; the long-term funding for the operation and animation of the thematic FP platform is mobilized; the CNC benefits from technical support for their operation

and the implementation of their activities arising from their annual Work Plan.

Support for the establishment and operationalization of the Thematic Focal Points Platform within the National Support Group for National Coordination COMIFAC benefited from funding partners such as the JICA project to support COMIFAC, the GIZ project to support COMIFAC.



### **REPALEAC: le plan de travail annuel est connu**

rganisée par le Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale (REPALEAC), avec l'appui technique et financier de la GIZ (Projet d'appui à la COMIFAC) et le projet FCPF exécuté par la COMIFAC, la rencontre avait pour objectif global de contribuer et renforcer la mise en œuvre du cadre stratégique duREPALEAC. Spécifiquement il s'agissait: d'apprécier l'état d'avancement des activités de la première phase du projet FCPF; d'identifier et s'accorder sur les activités et stratégies pour la deuxième phase du projet FCPF; d'échanger sur les leçons apprises de la phase de lancement des initiatives pilotes en faveur des PACL, appuyées par le Projet GIZ COMIFAC en 2019; de faire une planification annuelle 2020 pour la mise en œuvre des initiatives pilotes en proposant des activités et stratégies de mise en œuvre de la phase de terrain; Définir les actions concrètes de préparation de la 4ème édition du FIPA.

Y ont pris part près de 40 participants dont I I femmes et 30 hommes, tous venus de huit pays de la sous-région, notamment : le Burundi, la République gabonaise, le Cameroun, le Congo, la RCA, la RDC, le Tchad, le Rwanda, le Président de la CEFDHAC, les représentants du secrétariat Exécutif de la COMIFAC, de la Banque mondiale et de l'ONU

Au terme des échanges,une feuille de route de finalisation des activités de la première phase a été adoptée dans le respect de l'échéance de Juin 2020 ; Une proposition du Plan des activités de la deuxième phase du projet FCPF est partagée et adoptée ; Sur base des leçons apprises de l'étape de lancement des initiatives pilotes, une planification annuelle pour la mise en œuvre des initiatives pilotes a été faite, avec des propositions d' activités et stratégies de mise en œuvre de la phase de terrain ; Une feuille de route des activités de préparatif de la 4ème édition du FIPAC a été adoptée.

Comme livrables,Un rapport global de l'atelier avec des annexes ci-après :Plan de travail 2020 de la finalisation de la première phase du Projet FCPF ; Document de proposition des activités pour la deuxième phase du projet FCPF ; Plan de travail annuel 2020 des 3 initiatives pilotes en faveur des PACL avec l'appui du Projet GIZ d'Appui à la COMIFAC ;Document de la feuille concrète des activités de préparation de la 4ème édition du FIPAC.

L'atelier sous régional de planification annuelle 2020 et de préparation du forum international des peuples autochtones d'Afrique centrale s'est tenu du 05 au 08 février 2020 à Brazzaville en République du Congo.



# Le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC présente son plan d'activités 2020

L'atelier de planification des activités pour l'année en cours et le 10ème atelier de concertation des Coordinations Nationales COMIFAC (CNC) ont été organisés du 13 au 17 janvier 2020 à Kinshasa en République Démocratique du Congo.



ans son mot de circonstance, le Secrétaire exécutif Monsieur Raymond NdombaNgoye a rappelé les défis récurrents et divers dont sont confrontés les pays de la sous-région au rang desquels : la recrudescence des fléaux tels que le grand braconnage transfrontalier, l'aggravation des impacts négatifs du réchauffement de la planète sur la santé, les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, ou encore la sécurité humaine et la croissance économique.

Poursuivant son propos, il a fait état des résultats atteints en 2019 dont l'organisation du dixième conseil des Ministres, présenté les grandes attentes pour 2020. Enfin, il a remercié la GIZ à travers le projet régional d'appui à la COMIFAC et tous les autres partenaires pour leurs appuis multiformes à la COMIFAC.

Prenant la parole à sa suite, le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable de la République Démocratique du Congo Monsieur Claude NyamugaboBazibuhe a souhaité la bienvenue et un agréable séjour à toutes les délégations en RDC. Il a relevé «qu'en acceptant d'abriter ce ler évènement sous-régional de la décénie 2020, qui s'avère être d'une importance capitale pour la gouvernance Forestière et environnementale en Afrique Centrale, la RDC croit fermement au rôle majeur que jouent les forêts du bassin du Congo dans l'équilibre écologique de notre planète». Il a déclaré ensuite que «la RDC est appelée à jouer pleinement son rôle de leader dans la sous-région au regard des potentialités forestières et hydrauliques de sa biodiversité. Dans ce cadre, l'exploitation maximale du site d'Inga bénéficiera à l'Afrique centrale, voire au continent tout entier».

S'agissant des cotisations égalitaires, M. Nyamugabo a annoncé que le processus d'apurement de la dette de la RDC est en cours et qu'une dotation du budget de fonctionnement à la CNC de RDC a été inscrite par le Gouvernement à la Loi de finances 2020.

Les ateliers de Kinshasa avaient pour objectifs de planifier les activités du

Secrétariat Exécutif de la COMIFAC pour l'année 2020 et de décliner la planification des activités des CNC basée sur leur lettre de mission révisée. De manière spécifique il était question :

- Concernant la planification des activités 2020 du Secrétariat Exécutif : d'apprécier le bilan de la mise en œuvre du plan de travail annuel 2019 de la COMIFAC en vue d'en tirer les leçons sur les succès et les faiblesses ; d'échanger sur les modalités de la mise en œuvre de la feuille de route de la Présidence en exercice ; de planifier les actions à mener en 2020 par le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et identifier, sur la base des résultats à atteindre, les contributions des différents partenaires ; d'évaluer les estimations budgétaires, les sources de financement et identifier les gaps éventuels.
- Concernant le 10ème Atelier de concertation des CNC: de faire le point sur l'état de mise en œuvre des recommandations du 9ème atelier de concertation des CNC; de faire le point sur le processus en cours de collecte des données des indicateurs COMIFAC; de partager les réalisations 2019 des groupes de travail thématiques de la COMIFAC; de présenter la lettre révisée des CNC en vue de son appropriation; de réviser le cadre de planification des activités des CNC basée sur leur feuille de route révisée et en élaborer le plan d'actions 2020.

La tenue de ces rencontres a été rendue possible grâce à l'appui financier de la GIZ à travers le projet régional d'appui à la COMIFAC. Elles ont regroupé une trentaine de participants représentant: les Coordonnateurs Nationaux COMIFAC et leurs adjoints venus des huit pays suivants : Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo et Tchad. L'équipe du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, les partenaires Techniques et Financiers de la COMIFAC, les représentants des partenaires et des projets à savoir le programme GIZ d'appui à la COMIFAC, le projet RIOFAC, le RIFFEAC, la FTNS, l'OCFSA, et la FAO.



Photo d'ensemble des participants à l'atelier de planification 2020 des activités du Secrétariat Exécutif et le 10ème atelier de concertation des Coordinations Nationales COMIFAC (CNC)

# Le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC reçu en audience par le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable de la République Démocratique du Congo



séjour à Kinshasa dans le cadre de l'atelier de planification des activités 2020 du Secrétariat Exécutif et du 10ème atelier de concertation des Coordinations Nationales CO-MIFAC, le Secrétaire Exécutif de la COMI-FAC Monsieur Raymond NdombaNgoye accompagné par le Coordonnateur National COMIFAC de la RDC Monsieur Luc Atundu, du Cameroun Mme Victoire Eheth par ailleurs représentante du Président en exercice de la COMIFAC le Ministre Jules Doret Ndongo et l'experte communication Madame Louisette Sylvie Yebel-Founga, a été reçu le 15 janvier 2020 par le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, Monsieur

Claude NyamugaboBazibuhe.

Cette audience a été l'occasion pour le Secrétaire Exécutif de renouveler au Ministre, ses félicitations suite à sa nomination au poste de Ministre de l'Environnement et du Développement Durable. Monsieur NdombaNgoye a fait aussi état du déroulement des travaux en cours à Kinshasa.

Les deux personnalités ont évoqué également plusieurs sujets d'intérêt comme la problématique liée à la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers dans la sous-région et le fonctionnement de la COMIFAC, la tournée prochaine du Président en exercice de la COMIFAC. Le Secrétaire Exécutif a insisté sur la nécessité de soutenir l'institution si chère à nos Etats notamment à travers le versement régulier des cotisations égalitaires obligatoires.

Le Ministre a rappelé l'engagement du Chef de l'Etat, son Excellence Felix Tshisékedi dans la préservation et la gestion durable des forêts du bassin du Congo, réitéré lors du Sommet de l'action pour le climat en Septembre 2019 à New York.

Concernant les contributions égalitaires obligatoires, Monsieur Claude Nyamuga-boBazibuhe a rappelé la détermination de son pays à apurer sa dette et l'appui au fonctionnement de la Coordination Nationale COMIFAC à travers l'inscription d'une dotation à la Loi de finances 2020.

# RDC : visite guidée dans les nouveaux locaux de la Coordination Nationale COMIFAC

En marge des travaux de l'atelier de planification 2020 des activités du Secrétariat Exécutif et du 10ème atelier de concertation des Coordinations Nationales COMIFAC (CNC) qui s'est tenu à Kinshasa en République Démocratique du Congo du 13 au 17 janvier dernier, les participants ont visité le 16 janvier les nouveaux locaux de la Coordination Nationale COMIFAC.

près 09 ans passés au Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, la Coordination Nationale COMIFAC de la République Démocratique du Congo a pris ses marques depuis Juin 2019 Prince de Liège/Shaumba N°4 dans la commune de la Gombe. « On était dans un bureau vétuste et étroit, plus du tout adapté », retrace Luc Atundu, le Coordinateur National COMIFAC. Les nouveaux locaux ont été aménagés pour accueillir la dizaine de salariés de la structure. Bureaux spacieux, espaces communs, végétalisation, ... De nombreux éléments ont été pensés pour leur donner un nouveau cadre de vie, adaptés aux préoccupations managériales actuelles.

Outre les bureaux, les lieux abritent également de nombreux espaces de vie commune et de services : un point hygiène, un working café, une bibliothèque, une conciergerie. Le tout est construit autour d'une cour extérieure végétalisée, conçue comme une « véritable place de village ». Le bureau donne ainsi une impression de petite ville dans la capitale. L'objectif était ainsi de « donner plus de visibilité à la CNC, favoriser les rencontres, les interactions et le partage de connaissances » entre ses collaborateurs, et de favoriser « la performance collective, la créativité et le bien-être de l'ensemble de ses équipes » déclare le Coordonnateur National COMIFAC.

Nouveauté dans les prochains mois, l'accent sera mis sur les préoccupations environnementales. En plus de la végétalisation qui veille à améliorer la biodiversité, un système de « récupération des eaux de pluie pour les sanitaires et systèmes d'arrosage » et un « dispositif de haute performance pour améliorer la consommation énergétique du bâtiment » seront mis en place.

Le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC Monsieur Raymond NdombaNgoye et la Coordinatrice Nationale COMIFAC du Cameroun, Mme Victoire Eheth au nom de ses collègues ont tenu à féliciter M. Atundu pour ce projet et remercier le Gouvernement congolais pour son appui au fonctionnement de la CNC. Pour le Secrétaire Exécutif, « l'installation de la CNC RDC dans la commune de la Gombeouvre une nouvelle page dans l'histoire des CNC, et vient accompagner notre ambition et notre dynamique de croissance ».

« Plus qu'une nouvelle vision, c'est un véritable projet d'entreprise que nous avons imaginé en accord avec nos valeurs d'excellence et d'innovation. Nous espérons que les autres CNC pourront s'en inspirer » a conclu Luc Atundu.







Vue principale deu bâtiment

Salle de réunion



M. Luc Atundu remettant l'historique de la COMIFAC à Mme Victoire Eheth, Coordonnateur nationale COMIFAC du Cameroun



Le Secrétaire Exécutif et l'équipe de la Coordination Nationale COMIFAC de RDC

### **CdP 25 : que retenir pour l'Afrique Centrale?**

Un atelier de décryptage des résultats de la 25ème Conférence des Parties (CdP25)et de révision des Contribution Déterminées Nationales(CDN) des pays d'Afrique centrales'est tenu à Bangui en République centrafricaine du 20 au 24 janvier 2020



a rencontre organisée par le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC avec l'appui financier du projet régional GIZ d'appui à la COMIFAC avait pour objectifs de : permettre aux pays membres de la COMIFAC de mieux appréhender les résultats des travaux de la CdP 25, élaborer une stratégie de participation de la sous-région aux échéances futures et de lancer le processus de révision des CDN afin de continuer à remplir de manière satisfaisante leurs obligations en tant que Parties à la CCNUCC.

Y ont pris part les représentants des coordinations nationales COMIFAC, les points focaux nationaux de la Conférence des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CNUCC) ou leurs représentants, les Coordonnateurs CDN ou leurs représentants, les Directeurs Généraux, les Conseillers des Ministres, les représentants des organisations de la Société Civile ; des pays membres de la COMIFAC notamment du Cameroun, de la République Gabonaise, de la République de Guinée Equatoriale, de la République Centrafricaine, de la République du Congo, de la République Démocratique de Sao Tome et Principe et de la République du Tchad, ainsi que les représentants du Secrétariat

Exécutif de la COMIFAC et les personnes ressources.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par les Ministres de l'Environnement et du Développement Durable et celui des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche de la République Centrafricaine respectivement leurs Excellences Messieurs Thierry KAMACH et AMIT IDRISS.

Lors de son intervention Monsieur Thierry KAMACH, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable a rappelé que les pays de l'espace COMIFAC subissent de plus en plus les effets néfastes des changements climatiques et que leur niveau de vulnérabilité risque d'aller croissant si rien n'est fait.

Selon le communiqué final issu des travaux, les participants ont élaboré une feuille de route. Ils ont entre autres résolutions, opté pour la mise en place au sein du Groupe de Travail Changements Climatiques (GTCC) de sous-groupes de négociateurs constitués des Points Focaux CCNUCC, chargés de suivre les différentes thématiques clés pour l'ensemble des pays afin d'améliorer l'appropriation des négociations et de défendre de manière satisfaisante.

# Le Secrétariat Exécutif veut repenser son leadership et son management

Deux ateliers de formation ont été organisés du 08 au 10 janvier et du 04 ou 06 février 2020 à Mbankomo au Cameroun. Une innovation pour l'institution.

es ateliers avaient pour objectif de renforcer les capacités de leadership et de management du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC dans le contexte du processus de renforcement institutionnel.

Le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC Monsieur Raymond NdombaNgoye, dans son mot d'ouverture, a réitéré l'importance et le cadre dans lequel se situe ces formations : «dans un environnement où l'on retrouve diverses expériences, il est de bon aloi de se retrouver souvent pour réfléchir sur les concepts de leadership et de management afin de s'assurer que nous allons tous vers la même direction. C'est la raison pour laquelle j'ai tenu à ce que tout le Secrétariat Exécutif y prenne part ».

Le programme de formation axé sur des exercices théoriques et pratiques dans une ambiance ludique a permis de faire oublier durant un instant les problématiques dues au monde qui nous entoure.

Les participants ont relevé que ces formations arrivaient à point nommé et qu'elles leur ont été utiles à plus d'un égard. Ces ateliers les ont rapprochés davantage et les ont aidé à cultiver l'esprit d'équipe.»

Selon Valerie Tchuante, expert suivi-évaluation «Je sors d'ici grandement amélioré. Je sais désormais qu'une équipe doit être un véritable groupe de travail où chaque membre doitœuvrer non pas individuellement mais avec tous les autres pour atteindre un objectif commun. Ils doivent pour cela partager une vision et des valeurs communes. En contrepartie, le travail d'équipe doit être une source d'épanouissement pour ses membres.»

Pour Raymond NdombaNgoye, Secrétaire Exécutif de la COMI-FAC, «ces formationsont renforcé ma vision du leadership. J'avais déjà pris conscience du bien-être que l'on peut apporter dans une équipe. Je serai encore plus attentif aux réactions de mes collaborateurs et chercher à instaurer plus de confiance. Certaines attitudes peuvent sembler anodines mais traduisent en fait une contrariété ou une colère. Je me suis aussi rendu compte que ce qui est important, c'est de faire adhérer des personnes à un projet, de les embarquer. C'est être davantage leader que manager «.

ChouaibouNchoutpouen l'expert biodiversité pense que « c'est par une meilleure connaissance de soi que commence la transformation de l'institution et des modèles de communication. J'ai appris à accepter de ralentir pour mieux accélérer grâce à la pleine présence. Je connais mieux mes forces et mes limites. Cette formation m'a apporté un grand bénéfice dans mon orga-

nisation et plus d'efficacité au travail».

« Les modules sur l'estime et la confiance en soi m'ont appris à comprendre quelles sont mes valeurs et ce qui me fait avancer. Désormais, je serai plus patient, plus à l'écoute, plus compréhensif « a déclaré Luc Essi, responsable des archives.

Antoine Ndjock, chauffeur à la Direction des Affaires Financières va transposer ce qu'il a appris à titre professionnel et personnel: «Ces formations vont agir dans toutes les sphères de ma vie!»

Quant à AmelieMbarga, technicienne de surface, elle repart avec un éventail d'enseignements et d'expériences qui l'encouragent sur la voix d'une performance.

C'est sur une note de satisfaction générale que se sont séparés les participants, prêts à relever avec passion et professionnalisme tous les défis en 2020.

Les formations en leadership et en management participent du processusde renforcement institutionnel du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, inscrit dans le manuel des procédures administratives, financières, comptables et de passation des marchés en cours d'élaboration par le cabinet Mazars Cameroun. Les prestations ont été assurées par les cabinets Go AheadAfrica Ltd, et Training Resources Group.

L'organisation des ateliers de formation a été rendue possible grâce à l'appui financier de US Forest Service.



L'équipe du Secrétariat Exécutif et les formateurs du cabinet Mazars Cameroun et Go Ahead





Quelques exercices pratiques







#### Le Président en exercice de la COMIFAC reçoit les jeunes leaders des forêts du Bassin du Congo

e Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun et par ailleurs Président en exercice de la COMIFAC a reçu le 10 octobre dernier des jeunes leaders des forêts du Bassin du Congo, réunis à Yaoundé, dans le cadre de la 3ème édition de la COP Chez Nous

Les jeunes ont trouvé une oreille attentive auprès de Monsieur Jules Doret Ndongo. Le Ministre a félicité les jeunes du Bassin du Congo pour tout ce qu'ils font en matière de protection des forêts, de l'environnement, et de lutte contre les changements climatiques. Il a promis d'apporter tout son soutien au REJEFAC et dans ce sens, un Mémorandum d'Entente sera signé dans les prochaines semaines entre le MINFOF et le REJEFAC.

La rencontre s'est tenue dans la salle de conférence de la Chambre d'Agriculture de Yaoundé, sur le thème : «Temps pour l'Action – Genre, jeunesse et Finance Climat'.

Les principaux objectifs de cet atelier ont été de (i)Renforcer les capacités des représentants des organisations de jeunesse et de femmes pays d'Afrique Centrale sur le processus de participation aux COP; les enjeux actuels; sur les CDN, et sur les notions de genre et de finance climatique; (ii) Renforcer les capacités des jeunes et des femmes sur le montage de projets attractifs, au regard des questions liées au genre et à la finance climat; (iii) Identifier les projets banquables et fédérateurs dans le domaine de genre et finance climat.

Y ont pris part, une centaine de participants représentant les 10 pays de l'espace COMIFAC, des jeunes leaders des dix régions du Cameroun, des experts, des partenaires techniques –financiers à savoir : COMIFAC, MINEPDED, MINFOF, OFAC, PFBC, REFADD, RECEIAC, SEEAC, CPR CEFDHAC, PIRAAD, KONRAD ADENAUER STIFTUNG, RAEED, GVC; AFFEBY; AFCD, ONED, les organisations et réseaux membres du REJEFAC, l'équipe du secrétariat technique du REJEFAC de l'AJVC, les volontaires et étudiants, les ONGs observatrices et les medias.

A l'issue des travaux, les participants ont pris entre autres recommandations: Vulgariser l'accord de Paris dans les organisations de jeunesse et restituer au niveau local, national et régional les résultats de la COP CHEZ NOUS 2019; Inviter des jeunes à saisir les opportunités de formations en ligne en rapport aux changements climatiques, le genre et les thématiques connexes; Initier au sein du forum REJEFAC des initiatives d'accompagnement des jeunes en montage, rédaction des projets et buisines plan.

Rappelons que la #CopChezNous est une simulation de la #CopClimat qui est un projet de formation et de simulation des négociations internationales dont l'objectif principal est de préparer la participation effective des jeunes hommes et femmes issus des dix pays du Bassin du Congo, jeunes leaders négociateurs climats en préparation aux différents rendez-vous mondiaux autour du climat.

L'atelier placé sous la tutelle du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature, et du développement Durable de la République du Cameroun, a été organisée grâce à l'appui financier de la Fondation Konrad Adenauer Stiftung.



#### Nouveau projet «appui régional à la COMIFAC » : le Comité de Décision en marche

La structure récemment crée vise un meilleur impact des activités de ce projet de la GIZ.

a première réunion du comité de décision du nouveau projet GIZ « Appui régional à la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) » s'est tenue au siège du Secrétariat Exécutif à Yaoundé le 03 février 2020. Cette réunion fait suite à la Décision N°002/SE/COMIFAC/01/020 du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC portant création du Comité de décision du projet « Appui régional à la COMIFAC » conformément au contrat d'exécution dudit projet conclu le 21 janvier 2020 entre la GIZ et la COMIFAC. Y ont pris part, les membres statutaires et les personnes ressources.

L'ordre du jour de la rencontre portait entre autres sur l'organigramme technique et administratif du projet, l'état des recrutements, le rapport financier et technique 2019.

l'issue de cette première session, des recommandations ont été prises à l'endroit projet dont finalisation du processus de recrutement des expatriés et des nationaux, en tenant compte de la régionalisation pour les postes nationaux. Les deux parties sont félicitées de cette étape de plus dans la coopération entre la GIZ

et la COMIFAC. Elles espèrent par ailleurs que cette structure conjointe de pilotage renforcera le partenariat entre la GIZ et la COMIFAC et par-là l'impact du projet en faveur de la gestion durable des forêts du bassin du Congo.

Le Comité de décision est l'instance conjointe de prise de décisions stratégiques entre la Coordination du «projet Appui régional à la Commission des Forêts d'Afrique Centrale» et le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC. La structure qui devra désormais se réunir une fois par an a pour missions de :

 Valider les orientations stratégiques générales relatives à la mise en œuvre du projet;

- Assurer que les propositions techniques élaborées en concertation avec la CEFDHAC, les organisations de la société civile, les populations autochtones et communautés locales (PACL) et le RIFFEAC, dans le cadre des volets 3 et 4 sont en cohérence avec les orientations stratégiques;
- Valider le plan de travail annuel budgétisé (PTAB) ;
- Suivre la mise en œuvre du projet à travers les rapports techniques et financiers;
- Approuver les rapports d'avancement de la mise en œuvre du projet :
  - Approuver le plan de recrutement du personnel.

A titre de rappel, le nouveau projet GIZ» Appui régional à la COMIFAC » s'étend sur une période de trois ans et six mois (Janvier 2019 à juin 2022) avec pour objectif le « système » de la Commission des Forêts l'Afrique Centrale (COMIFAC) remplit de plus en plus ses missions d'ordre stratégique et opérationnel de manière effective. D'un volume financier de 15.500.000 EURO BMZ et 4.500.000 EURO Union Européenne,



Les participants au premier Comité de décision

il est focalisé sur deux thématiques majeures à savoir la biodiversité et la gouvernance forestière avec un accent sur le développement et la mise en œuvre d'initiatives pilotes et l'exploitation des apprentissages existants. Le projet a pour groupe cible les populations des Etats membres de la COMIFAC, et plus particulièrement celles qui dépendent directement ou indirectement de la forêt et de son exploitation pour leur survie.

A la suite de ce Comité de Décision, il est prévu la tenue le 07 février 2020 du Comité de décision de l'autre projet du Programme Gestion Durable des Forêts du Bassin du Congo à savoir le Projet d'Appui au complexe Bi national BSB Yamoussa.



# **COMIFAC – République Fédérale d'Allemagne :** la coopération au beau fixe

L'institution a bénéfice d'un appui financier de 20 millions d'euros en décembre dernier de ce partenaire.



Signature de l'accord financier relatif à la seconde phase du Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts (PPECF)

e Contrat d'Aide financière et d'Exécution du Projet d'un montant de 10 millions d'euros a été conclu le 11 décembre 2019 entre la KreditanstaltfürWiederaufbau (KfW), la Commission des Forêts d'Afrique Centrale, ainsi que la Fondation Tri-National de la Sangha (FTNS).

Le deuxième accord de 10 millions d'euros aussi, est relatif à la seconde phase du Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts (PPECF). Il a été signé le 19 décembre 2019 à Douala en marge des travaux du Conseil du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), par le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC Monsieur Raymond NdombaNgoye et l'Ambassadrice adjointe de la République Fédérale d'Allemagne au Cameroun Madame Gabriela Bennemann, en présence du Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun, Président en exercice de la COMIFAC, Monsieur Jules Doret Ndongo, des facilitateurs sortant et entrant du PFBC, de Monsieur Iven SCHAD et de Madame Barbara Steinbrinker de la BMZ, de Monsieur Martial Nkolo, Directeur du Programme régional GIZ d'Appui à la COMIFAC ainsi que de plusieurs représentants des partenaires de la COMIFAC.

Pour la partie allemande, ces engagements s'inscrivent dans la poursuite des accords de coopération financière déjà conclus

avec la COMIFAC et qui visent à soutenir l'Organisation dans ses efforts de gestion durable des forêts et de conservation des aires protégées dans le Bassin du Congo.

«Ces financements sont les bienvenus et vont contribuer à renforcer les capacités d'intervention de la COMIFAC, en ce qui concerne ses missions de coordination des initiatives à caractère transfrontalier et de gestion durable des ressources naturelles pour la mise en œuvre des projets et programmes qui s'inscrivent en droite ligne du Plan de convergence. », a déclaré Monsieur Raymond NdombaNgoye.

L'Allemagne est le principal partenaire financier de la COMI-FAC. Les deux parties entretiennent depuis 2003 des relations de coopération qui ont évolué au fil des années et atteint aujourd'hui une maturité certaine, marquée par plusieurs acquis au bénéfice de la conservation durable des forêts du bassin du Congo.



Signature du Contrat d'Aide financière et d'Exécution du Projet entre la KfW, la COMIFAC et la FTNS



## Conférence Internationale sur la sécurité, la lutte anti-braconnage, l'encadrement de la transhumance et la circulation des groupes armés entre le Sahel et l'Afrique équatoriale : les experts évaluent la mise en œuvre des recommandations



a Facilitation du Royaume de Belgique du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) en étroite collaboration avec la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et le Gouvernement de la République du Cameroun, a organisé du 16 au 17 décembre 2019 à Douala – Cameroun, la Réunion des Experts pour le suivi de la conférence Internationale sur la sécurité, la lutte anti-braconnage, l'encadrement de la transhumance et la circulation des groupes armés entre le Sahel et l'Afrique équatoriale.

Cette réunion visait à progresser dans la mise en œuvre concrète des recommandations issues de la conférence internationale des ministres de N'Djamena, aux travers l'adoption d'un cadre logique s'articulant autour de cinq axes stratégiques portant respectivement sur (1) les accords juridiques bilatéraux et/ou multilatéraux, (2) les système de gestion des Aires Protégés, (3) la régulation de la transhumance et (4) la lutte anti braconnage, (5) les stratégies de communications relatives aux aires protégées à l'échelle régionale. L'approche méthodologique retenue consistait à répartir les experts en trois blocs géographiques afin de faciliter l'identification des problématiques spécifiques et des actions à mener pour y remédier au niveau local, national, transfrontalier et régional ;

Elle se voulait également de proposer une stratégie visant à la mise en place d'un dispositif régional de suivi et de pilotage politique des actions portant sur les interactions sécurité / aires protégées / pastoralisme.

Placée sous la supervision/Présidence de Son Excellence Monsieur Jules Doret Ndongo, Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun, Président en exercice de la COMIFAC, cette réunion a réuni les représentants des Pays concernés suivants : le Cameroun, le Niger, la République centrafricaine, la République Démocratique du Congo,

le Soudan, le Sud--Soudan et le Tchad. Y ont également pris part les organisations régionales suivantes: la CEEAC, la COMIFAC, l'OCFSA, l'IGAD, le CBHVIRA, le GABAC et des partenaires techniques et financiers dédiés aux questions de la conservation de la faune et de la lutte anti-¬braconnage, ainsi que les Organisations de la Société.

Les travaux des experts ont débouché sur deux axes principaux: l'axe politique demandant le Sommet des Chefs d'Etats, et le cadre technique opérationnel aux niveaux des pays par blocs et des axes transversaux.

La Réunion a été organisée avec l'appui financier et technique du Consortium de la Facilitation du Royaume de Belgique du PFBC à savoir : le Ministère allemand de la Coopération et du Développement (BMZ), l'Union européenne (DEVCO), et la Belgique.



# COOPERATION

VIE DES PARTENAIRES

# Promouvoir et soutenir une gouvernance efficace et équitable des forêts pour une croissance économique inclusive en Afrique centrale



e Bureau Sous-régional de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) pour l'Afrique centrale et la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) en partenariat avec Ministre des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement, Chargé du Plan Climat et du Plan d'Affectation des Terres ont organisé l'atelier sous-régional de validation des « Directives de la COMIFAC pour le suivi de la contribution des forêts aux Objectifs de Développement Durable(ODD) du 26 au 28 novembre 2019 à Libreville au Gabon.

Les travaux de cette rencontre qui ont vu la participation d'une cinquantaine de représentants des pays membres de la COMIFAC et des personnes ressources provenant des organismes régionaux et internationaux, de la société civile, des institutions de recherche et des partenaires techniques et financiers, ont permis d'examiner et de valider les Directives de la COMIFAC pour le suivi des ODD relatifs aux forêts avec les différentes parties prenantes.

Pour accompagner les pays d'Afrique centrale dans l'appropriation des ODD relatifs aux forêts, la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), ont mis en œuvre entre 2017 et 2019 le projet intitulé : « Appui à l'élaboration des directives de la COMIFAC pour le suivi des ODD relatifs aux forêts » a relevé le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC Monsieur Raymond NdombaNgoye. Ce projet a été conçu a-t-il poursuivi, pour soutenir l'institution à poser les bases de ce processus sous-régional, visant à l'élaboration desdites Directives dont l'objectif général est de mettre à la disposition des pays de la sous-région un ensemble d'orientations leur permettant de suivre la contribution des forêts aux ODD grâce à un jeu d'indicateurs sélectionnés selon la pertinence de l'apport ou des effets des forêts sur l'atteinte des cibles correspondantes ainsi qu'un répertoire de « mesures thématiques » associées à chaque indicateur.

Ces « mesures thématiques » portent spécifiquement sur les forêts ; elles doivent être perçues comme une déclinaison thématique de l'indicateur dans le contexte local. Elles ne se substituent pas aux indicateurs des ODD approuvés par la Commission des statistiques de l'ONU, mais aident à les renseigner sous un angle et un contexte particulier, celui des forêts d'Afrique centrale.

Les forêts contribuent à la plupart des ODD à travers la fourniture de divers avantages sociaux, économiques et environnementaux qui contribuent à l'amélioration des moyens d'existence durables, la sécurité alimentaire, la création des revenus et d'emplois, la lutte contre les changements climatiques comme l'a rappelé Monsieur Helder MUTEIA, Coordonnateur sous-régional de la FAO pour l'Afrique Centrale.

Madame Nina ABOUNA, Ministre Déléguée auprès du Ministre des Eaux, des Forêts, de la Mer et de l'Environnement, chargé du Plan climat et du Plan d'Affectation des Terres de la République Gabonaise, a relevé l'importance de cet atelier qui s'inscrit dans le cadre de la prise de conscience croissante autour des questions relatives au développement durable, la dégradation des ressources naturelles en général et celle de nos forêts en particulier qui sont manifestes, occasionnant de ce fait de nouveaux problèmes environnementaux et socio-économiques...Aussi, l'occasion est donnée aux pays de l'espace COMIFAC de consolider les indicateurs permettant de mesurer le niveau de progrès accomplis, notamment dans l'atteinte de l'objectif 15 spécifique aux forêts.

Rappelons que c'est en septembre 2015 que la Communauté internationale a adopté sous l'égide des Nations Unies, le Programme de Développement Durable à l'horizon 2030 comme plan d'action qui oriente la vision du développement mondial pour les 15 prochaines années. S'inscrivant dans le prolongement des objectifs du millénaire pour le développement (OMD), ce nouveau programme comprend dix-sept Objectifs de Développement Durable (ODD), assortis de 169 cibles et 231 indicateurs. Les objectifs et les cibles ont un caractère universel et concernent aussi bien les pays développés que les pays en développement.



Vue d'ensemble des participants à l'atelier

# THIRTEENTH MEETING OF THE CENTRAL AFRICA WORKING GROUP ON BIGDIVERSITY "GTBAC 30"

KUGALI - MWANDA, FROM 11 TO 13 HOVEMBER 2011



# Trentième réunion du Groupe de Travail Biodiversité d'Afrique Centrale (GTBAC) : des positions communes adoptées.



Présidant les travaux de la trentième session du Groupe de Travail Biodiversité d'Afrique Centrale (GTBAC) le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC, Raymond Ndomba Ngoye a dans son mot d'ouverture invité les différentes parties prenantes à prendre leurs responsabilités pour un fonctionnement plus efficace de ce groupe de travail technique et dans un contexte marqué par la préparation des grands rendez-vous mondiaux sur la biodiversité à savoir la révision du cadre stratégique pour la biodiversité, la préparation de la COP 25 de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, la préparation des vingt troisièmes réunions de l'Organe subsidiaire de la Convention sur la diversité biologique chargé de donner des avis scientifiques, techniques et technologiques.

« Les résultats des travaux de ces rendez-vous internationaux, auront à coup sûr des impacts sur la conservation de la biodiversité dans notre sous-région, d'où la nécessité de préparer de façon coordonnée nos contributions à ces différentes rencontres » va-t-il ajouté.

Organisée en prélude de la onzième réunion du Groupe de Travail sur l'Article 8 (j) et les dispositions connexes (WG8J 11) et à la 23ème réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (OSASTT-23) qui se tiendront du 20 au 22 et du 25 au 29 novembre 2019 à Montréal au Canada, la réunion avait pour objectifs : (i) de passer en revue les différents points d'ordre du jour du SBSTTA-23 et

Les participants à la réunion

du WG8J-11, identifier les thématiques pertinentes pour l'Afrique Centrale et adopter les positions communes des pays de l'espace COMIFAC sur ces thématiques ; (ii) de concevoir un cadre d'intervention lors du SBSTTA-23 et du WG8J-11 ; (iii) d'échanger sur l'état d'avancement des travaux de la Plateforme Intergouvernementale Sciences-Politique sur la Biodiversité et les services Ecosystémiques (IPBES) ; (iv) de faire le point sur le processus d'élaboration du cadre stratégique de la biodiversité pour l'après 2020 ; (v) d'échanger sur la coordination de la mise en oeuvre des projets et initiatives APA dans les pays de l'espace COMIFAC ; (vi) de restituer et échanger sur les conclusions des réunions régionales et internationales.

Cette rencontre qui se tient deux fois par an a regroupé les Points Focaux de la CDB, du Protocole de Cartagena et du Protocole de Nagoya sur APA, les représentants des Réseaux affiliés de la CEFDHAC (REPAR, REJEFAC, REPALEAC et REFADD), le Coordonnateur National COMIFAC du Gabon, le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC et les partenaires au développement (GIZ et WWF).

A l'issue de ces échanges et des débats qui s'en sont suivis, des positions communes de notre sous-région sur les points inscrits à l'ordre du jour des réunions sus-citées ont été adoptées.

C'est en décembre 2006 en République Démocratique de Sao Tomé-et-Principe que le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC avait mis en place le Groupe de Travail Biodiversité d'Afrique Centrale (GTBAC) en vue de contribuer à la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) dans la sous-région Afrique Centrale et d'accroître les capacités des négociateurs CDB de la sous-région; Les missions du GTBAC se résument à : Appuyer au niveau national la mise en œuvre de la CDB ;Suivre la mise en œuvre de la CDB au niveau sous régional ; Coordonner les appuis externes ; Avoir un positionnement vis-à-vis de l'extérieur ; Etre un outil de mise en œuvre du volet conservation de la biodiversité du Plan de Convergence de la COMIFAC.

L'organisation de la trentième réunion du GTBAC a été rendue possible grâce au soutien Technique et financier de la Coopération Allemande à travers le projet GIZ d'appui à la COMIFAC



## COOPERATION

VIE DES PARTENAIRES

## Sous-Groupe de Travail Aires Protégées et la Faune Sauvage (SGTAPFS-10) d'Afrique centrale : acte 10

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa feuille de route, le Sous-Groupe de Travail Aires Protégées et la Faune Sauvage (SGTAPFS-10) d'Afrique centrale a tenu sa dixième session du 05 - 09 Novembre 2019 à Kigali au Rwanda

Placée sous la supervision de Monsieur Raymond NDOMBA NGOYE, Secrétaire Exécutif de la COMIFAC, la réunion a été présidée par Monsieur TELESPHORE NGOGA, Analyste de la conservation à l'Agence Rwandaise de Développement (RDB) et modérée par Monsieur AHMAT ABAYA ABDRAMANE, Pilote du GTBAC.

Elle avait pour objectifs de : (i) faire le décryptage des résolutions, recommandations et des décisions de la 18ème Conférence des Parties à la Convention CITES qui s'est à Genève, Suisse du 17 au 28 Août 2019; (ii) préparer la réunion des Experts pour le suivi de la mise en œuvre des résolutions et recommandations de la Conférence de N'Djamena prévue les 16-17 décembre 2019 à Douala, Cameroun; (iii) préparer la participation des pays de la sous-région au Congrès mondial de la nature de l'UICN 2020 qui se tiendra du 11 au 19 Juin 2020 à Marseille, France; (iv) examiner et valider le rapport d'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'Action sous régional des pays de l'espace COMIFAC pour le renforcement de l'application des législations nationales sur la Faune sauvage (PAPECALF). (v) faciliter la réunion des experts du groupe de travail technique pour l'orientation et le suivi des éléments liés à la fonctionnalité de l'Observation des aires protégées en Afrique

Y ont pris part, les représentants des Pays,

des Directeurs en charge de la Faune et/ou des Aires Protégées de l'espace COMIFAC suivants : RCA, RDC, Rwanda et le Tchad, les autorités CITES et Agents en charge de l'Application de la Loi (Cameroun, RCA, RDC, Rwanda et Tchad) et les experts IMET (Gabon, Congo), des Représentants du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, du CNC Gabon, du GTBAC, de l'OCFSA, de l'IGAD, des Partenaires au développement (GIZ, RIOFAC, TRAFFIC, WWF, PFBC, AWF et UNESCO) et les personnes ressources.

Selon l'agenda retenu, les travaux se sont déroulés en sept sessions : Cérémonie d'ouverture ; Questions d'information et de suivi ; Décryptage des résolutions, décisions et recommandations de la 18ème Conférence des Parties à la Convention CITES ; Examen et Validation du rapport d'évaluation de la mise en oeuvre du PAPECALF ; Préparation de la participation de la sous-région au Congrès Mondial de la Nature de l'UICN 2020; Préparation de la Réunion des Experts pour le suivi des recommandations de la Conférence de Ndjamena ; Clôture.

A l'issue de la réunion, les participants ont pris des résolutions et des recommandations

Comme résolutions, le SGTAPFS-10 a entre autres adopté le projet d'agenda de la réunion des experts de Douala pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations de la Conférence de Ndjamena ; adopté la feuille de route du groupe de travail des experts IMET pour l'année 2020 ; renvoyé la validation du rapport d'évaluation de la mise en œuvre du PAPE-CALF à la prochaine réunion du SGTAPFS ;

S'agissant des recommandations, elles ont été

adressées à la COMIFAC, aux pays, à l'OCFSA à la facilitation du PFBC pour une meilleure gestion de la riche biodiversité d' Afrique Centrale

Pour mémoire, le SGTAPFS a été créé au sein du Groupe de Travail Biodiversité en Afrique Centrale (GTBAC) en 2011 à Douala. Son objectif est de contribuer à la gestion durable des aires protégées et la faune sauvage dans les pays de l'espace COMIFAC.

Le SGTAPFS a pour missions : de Proposer des orientations techniques sur la création, la gestion et la gouvernance des aires protégées, ainsi que sur la gestion et l'application des lois sur la faune sauvage; Faire des propositions pour la valorisation économique de la faune sauvage et la rentabilité des aires protégées dans l'espace COMIFAC; Donner des orientations pour la lutte anti-braconnage dans la sous région; Veiller au suivi de la mise en œuvre du Plan d'Action des pays de l'espace COMIFAC pour le renforcement de l'application des législations nationales sur la faune sauvage(PAPECALF); Identifier les axes de renforcement de capacités pour une meilleure gestion des aires protégées et de la faune sauvage; Favoriser le partage des expériences et des informations sur les questions relatives à la création, à la gestion, à la gouvernance des aires protégées et à la conservation de la faune sauvage

La dixième réunion du SGTAPFS était organisée par le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC en collaboration avec la CITES, l'OCFSA, le PFBC, le Programme BIOPAMA, TRAFFIC, WWF et l'appui de la GIZ à travers le projet GIZ d'appui à la COMIFAC,





#### **Necrologie**

### Hommage au Dr Paulinus Chiambeng Ngeh L'ancien Directeur régional de TRAFFIC nous a quitté le 19 décembre 2019

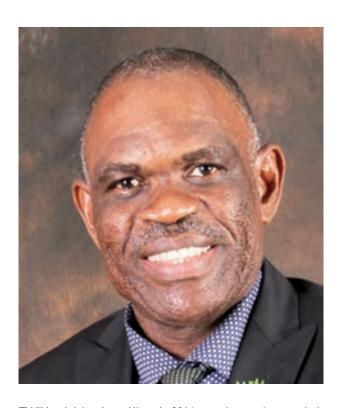
es collègues de BirdLife et TRAFFIC pleurent la perte de leur collègue et ami, Paulinus Ngeh, qui est décédé le 19 décembre à l'Hôpital Général de Yaoundé, des suites d'un cancer.

Forestier de formation à la base avec un doctorat en écologie forestière, Paulinus a travaillé dans le secteur de la conservation pendant près de trois décennies. Il a rejoint BirdLife en 2000 en tant que Coordonnateur régional pour l'Afrique de l'Ouest basé au Ghana, un poste qu'il a dirigé avec beaucoup de passion et de vision en supervisant le développement et la mise en œuvre du Programme de conservation et de gestion des ressources naturelles de BirdLife et en coordonnant le travail des activités des partenaires de BirdLife dans les 12 pays de la sous-région d'Afrique de l'Ouest. A ses débuts, il a passé de nombreuses heures sur le terrain à aider au travail d'inventaire des oiseaux et à parler aux communautés locales des oiseaux uniques et de la biodiversité que l'on trouve dans toute la région, y compris dans des endroits spéciaux comme les Hautes Terres de Bamenda au Cameroun.

En avril 2014, Paulinus a rejoint TRAFFIC, prenant le rôle de premier Directeur «in situ» de l'organisation pour l'Afrique centrale, basé dans son Cameroun natal au bureau de Yaoundé, dont les portes s'étaient ouvertes seulement six ans plus tôt. Là, il a aidé à diriger le travail de TRAFFIC dans la région, contribuant au programme global de l'organisation et à la construction et au renforcement des partenariats avec les gouvernements, les organisations de conservation et les individus dans la région. En particulier, il a soutenu le travail de TRAFFIC en améliorant la gouvernance du commerce du bois dans la région, en promouvant l'utilisation durable des produits forestiers en Afrique centrale. Il a également guidé l'appui technique de TRAFFIC pour aider les pays à mettre en œuvre leurs Plans d'Action Nationaux pour l'Ivoire (PANI) dans le cadre de la CITES, I à travers lequel Paulinus a dirigé l'engagement de TRAFFIC avec le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC).

En août 2014, TRAFFIC a été reconnu comme le partenaire du mois du PFBC. Paulinus a également supervisé le développement des liens entre les fournisseurs de bois en Afrique centrale et les acheteurs en Europe et en Asie de l'Est, aidant à établir des engagements fermes pour assurer la légalité et la durabilité des approvisionnements et des pratiques de gestion forestière saines.

C'est Paulinus qui a posé les bases intergouvernementales pour le développement d'AFRICA-TWIX, une plateforme pour les agences d'application de la loi dans la région de l'Afrique centrale pour échanger des informations sur les cas de criminalité liée aux espèces de faune et de flore sauvages en toute sécurité. AFRICA-



TWIX a été lancé au début de 2016, sous la coordination de la COMIFAC. Son rôle s'étend dans la région, le Rwanda étant le dernier pays à y adhérer. Lorsque le Tchad y a adhéré en janvier 2019, c'était quelques mois seulement après que Paulinus ait atteint l'âge national de la retraite au Cameroun, en décembre 2018. Bien que le concept original de TWIX ait été développé en Europe, Paulinus et ses collègues ont été les premiers à l'introduire en Afrique. Une mesure de son succès sur ce continent est que trois ans seulement après l'introduction du système en Afrique centrale, le SADC-TWIX est devenu opérationnel dans les pays d'Afrique australe. Les TWIX en Afrique seront un héritage durable pour le travail de Paulinus dans la région.

On se souviendra de lui pour son dévouement à la conservation, en particulier en Afrique centrale et occidentale, et il manquera beaucoup à sa famille, ses amis et ses anciens collègues.

Le Secrétariat exécutif de la COMIFAC adresse ses sincères condoleances à TRAFFIC ainsi qu'à sa famille



# COOPERATION VIE DES PARTENAIRES

#### Les bons points du projet « d'appui à la ratification et la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation

En vue de renforcer la mise en œuvre du processus APA dans la sous-région, le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC a développé des projets, parmi lesquels le Projet d'Appui à la ratification et la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'Accès aux ressources génétiques et Partage juste et équitable des Avantages découlant de leur utilisation dans les pays de la COMIFAC, financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) sous la supervision de la COMIFAC



Quatre ans après le lancement de ce projet, les représentants du Programme des Nations Unies pour l'Environnement et du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, les points focaux APA des pays de l'espace COMIFAC suivants: Cameroun, Congo, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, Rwanda, Sao Tomé et Principe, Tchad, le point focal CDB du Rwanda, ainsi que les personnes ressources du pays hôte se sont réunis à Kigali, Rwanda du 22 au 24 octobre 2019 pour partager les résultats et les leçons apprises dans la mise en œuvre de ce projet dans leurs pays respectifs et d'envisager les perspectives.

Des présentations faites par les points focaux APA, ainsi que par l'équipe de coordination du projet à savoir Emmanuel Adonsou d'ONU-environnement Chouaibou et Nchoutpouen, expert biodiversité de la CO-MIFAC, il en ressort que le projet poursuit bien sa phase de mise en œuvre et des résultats probants ont été enregistrés. Les points saillants des réalisations vont de la ratification du protocole de Nagoya par cinq (05) pays de la COMIFAC (Cameroun, RCA, RDC, Sao Tomé & principe et Tchad), la Guinée Equatoriale étant en voie de déposer son instrument de ratification, à l'élaboration et à l'adoption des stratégies et plans d'actions nationaux APA par six (06) pays (Burundi, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, RCA, RDC), en passant par des séances de renforcement des capacités des différentes parties prenantes.

L'équipe de coordination du projet souligne aussi une bonne mise en œuvre, comme le témoignent les leçons apprises: (i) la coordination sous-régionale a joué un rôle important dans l'harmonisation des interventions, (ii) l'implication des parties prenantes a facilité l'appropriation du protocole de Nagoya, (iii) la flexibilité est favorable pour tenir compte des besoins spécifiques des pays bénéficiaires...

Des orientations et des opportunités de financement d'un nouveau projet ont été formulées. Plusieurs autres besoins ont été identifiés, dont l'inventaire des ressources traditionnelles et génétiques, l'élaboration des lignes directrices pour l'amélioration du climat d'affaires en matière d'exploitation des ressources génétiques...

A l'issue des travaux, Adamou Bouhari, le représentant d'ONU-ENVIRONNEMENT a déclaré « Je suis satisfait des résultats obtenus durant ces deux jours de travaux. Je suis ravi que la dynamique de la mise en œuvre de l'APA dans la sous-région continue et d'ailleurs pour moi elle prend de l'envol puisque les engagements pris au départ sont respectés. Je reste convaincu que pour le bilan de la réalisation de ce projet, la COMIFAC en tant que sous-région a marqué des points positifs dans la mise en œuvre du protocole de Nagoya. Je suis très ravi de la collaboration entre la COMIFAC et ONU-ENVIRON-NEMENT et je voudrais vous donner la parole d'ONU- ENVIRONNEMENT qu'on va continuer dans ce sens et continuer à renforcer notre collaboration ».

En marge des travaux, s'est tenue la deuxième réunion du Comité de Pilotage dudit projet.

Monsieur Cosmas Ekane Nzuobontane, Di-

recteur Administratif et Financier de la CO-MIFAC et représentant du Secrétaire Exécutif de l'institution présidant la cérémonie de clôture, a exprimé sa profonde gratitude aux autorités du Rwanda pour les facilités qu'elles ont fournies pour l'organisation de cet atelier, à tous les participants pour leurs contributions et au Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) pour ses appuis multiformes à la COMIFAC.

Il convient de rappeler que le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (APA) a été adopté le 29 octobre 2010 à Nagoya, au Japon lors de la dixième Conférence des Parties de cette convention.

Ce Protocole vise à encadrer les relations entre les fournisseurs des ressources génétiques et/ou les détenteurs des connaissances traditionnelles associées à ces ressources, et les utilisateurs dans le cadre des activités de recherche et de développement. Les dispositions de ce Protocole ont donc des incidences sur les activités de recherche et, plus largement, sur l'ensemble des acteurs impliqués dans la chaîne de valorisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées. Il est entré en vigueur depuis le 12 octobre 2014

La biodiversité des pays du bassin du Congo est une véritable richesse et il en découle un marché des produits dérivés de ressources génétiques considérable, estimé à plusieurs millions de dollars US\$. L'offre en ressources génétiques de la biodiversité de la sous-région Afrique centrale est qualitativement tout aussi considérable, fondé sur un potentiel riche et varié d'espèces sauvages (sans compter les microorganismes). C'est le deuxième plus important potentiel à l'échelle du monde, avec des diversités génétiques extraordinaires, parfois uniques, exprimées en potentiels médicamenteux, résistance à la sécheresse, résistance aux maladies, venins, ... pouvant être capitalisées, à travers des investissements de Recherche et Développement, pour en extraire des dérivés chimiques, biochimiques, naturels, génétiques, ... très demandés sur les marchés cosmétiques, agroalimentaires, pharmaceutiques, ... de très hautes valeurs ajoutées.



# La COMIFAC co-organise le premier atelier international Afrique-Chine sur la Gouvernance des terres forestières, les investissements et la durabilité



**S** ous le patronage du Ministre des Forêts et de la Faune (MINFOF) du Cameroun, le premier atelier international Afrique-Chine sur la Gouvernance des terres forestières, les investissements et la durabilité s'est tenu du 03 au 05 Septembre 2019, à l'hôtel Mont Febé de Yaoundé. Depuis le début des années 2000, l'augmentation des activités des entreprises chinoises - dans les dynamiques de conversion des terres forestières en zones d'exploitation industrielle du bois, agro-industries, mines et autre développement des infrastructures - suscite une attention particulière à l'échelle internationale du fait des divers enjeux de durabilité y associés.

Dans le même sens, la Chine est devenue le plus grand partenaire commercial de l'Afrique avec une valeur des transactions estimée à 203,98 milliards de Dollar US en 2018, soit une augmentation de 20% par rapport à 2017. Dans le secteur des grumes, la Chine est désormais le principal importateur des bois tropicaux en provenance des pays du bassin du Congo dont le Cameroun. Selon le quotidien le Jour, en 2018, les échanges liés aux produits forestiers entre la Chine et le Cameroun étaient estimés à environ 6 milliards de FCFA. « Ce qui fait du Cameroun le troisième partenaire de l'Empire du Milieu en matière d'échanges forestiers ».

L'atelier Afrique-Chine visait à faciliter un dialogue constructif science-politiques publiques entre les acteurs clés impliqués dans la gouvernance des investissements chinois dans le secteur forestier en Afrique. Plus précisément, il était question de : (i) faire le point sur les effets des investissements chinois dans le secteur forestier en Afrique ; (ii) explorer les opportunités d'amélioration et de promotion de la durabilité dans les investissements chinois dans le secteur forestier en Afrique ; (iii) promouvoir un dialogue et des interactions multi-acteurs sur

les investissements chinois dans le secteur forestier en Afrique.

Ont pris part à cette rencontre des scientifiques, décideurs politiques, communautés locales, acteurs privés, organisations de la société civile et journalistes.

Pour le Pr Brusil Miranda Metou Vice-recteur de l'Université de Dschang en charge de la recherche, de la coopération et des relations avec le monde des entreprises, si l'apport des investissements chinois sont indéniables dans le pays, « de nombreuses alertes soulignent de plus en plus des effets considérés comme néfastes de la présence chinoise dans le secteur forestier dans les pays du bassin du Congo. Parmi les préoccupations les plus importantes, figurent la systématisation des réseaux d'exploitation informelle du bois et de trafic d'espèces animales protégées en direction du marché chinois, le non-respect des droits des travailleurs, le contournement des règles environnementales ».

Un message bien reçu par la partie chinoise. Pour M. Jiaman Jin de Global environment Institute, « les chinois sont conscients des défis auxquels ils devront faire face pour préserver désormais l'environnement ».

La rencontre était organisée par African Forest Policies and Politics (AFORPOLIS) et Global Environmental Institute (GEI) – China en collaboration avec l' Université de Göttingen en Allemagne, l' Université de Dschang au Cameroun, l' International Union of Forest Research Organizations (IUFRO), la Fondatiion Alexander von Humboldt , la Commission des Forêts d'Afrique Centrale(COMIFAC) et le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR), et le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) – Cameroon.

Louisette Sylvie Yebel-Founga



VIE DES PARTENAIRES

# COMIFAC successfully concludes workshop on combating wildlife and forest crime in the Central Region

razzaville, Congo Ist August 2019: Over 30 representatives from 6 countries in Central Africa as well as international inter-governmental and non-governmental organizations, participated in a series of workshops convened from 28 July – I August 2019 at the Mikhael's Hotel in Brazzaville, Congo. The events were convened by the Lusaka Agreement Task Force (LATF) in partnership with the African Union Commission, Central African Forest Commission (COMIFAC) and the Institute for Security Studies (ISS) through its European Union-funded ENACT-Enhancing Africa's Response to Combating Transnational Organized Crime program. This follows similar events successfully convened for Southern Africa in February 2019 in Livingstone, Zambia and in May 2019 in Addis Ababa, Ethiopia.

The program comprised three (3) events namely capacity building workshop for wildlife law enforcement officers, Wildlife Directors meeting and Sensitization on the African Union's Common Strategy on Com-

bating Illicit exploitation and trade in wild fauna and flora. The program was designed to build capacity, cultivate synergy, promote dialogue and buttress cooperation among the wildlife institutions and policymakers to effectively combat wildlife and forestry crime in the region. The workshop brought States and partners together to strengthen cooperation and law enforcement responses to combat illegal trade in wild fauna and flora in the region. Participants of the workshop built useful networks and strong professional relationships among themselves which is key for future collaboration.

The opening session was presided over by the Minister for Forest Economy of the Republic of Congo, Hon. Dr. Rosalie Matondo. Other speakers at the session comprised the Director of LATF Mr. Edward Phiri, Regional Coordinator of ENACT Mr. Martin Ewi, Charge de' Affaires at the European Union in Congo Brazzaville and the Executive Secretary of COMIFAC, Mr. Raymond NDOMBA NGOYE.



Hon. Rosalie Matondo pointed out the need to act jointly, decisively and swiftly in order to reverse the alarming wildlife crime trends in the region. She also lauded LATF for the success in transnational enforcement operations that had assisted Lusaka Agreement member states and

neighbouring countries to address wildlife and forestry crime challenges in the region. She also commended the efforts of LATF, the African Union, COMIFAC and implementing countries for mobilizing support and spearheading initiatives including the Capacity Building



Executive Secretary of COMIFAC, Mr, Raymond NDOMBA NGOYE, delivering his remarks at the opening sessio

Workshop, Wildlife Directors meeting and sensitization on the AU illegal wildlife trade strategy that bring together policymakers and wildlife managers to deliberate on salient issues that affect conservation and develop strategies towards surmounting the common challenges.

#### Excerpts of Minister's remarks in English

The Director of LATF, Mr. Edward Phiri, reiterated that illegal wildlife was a challenge that was causing nightmares to law enforcement. He cited a recent case that occurred a few days earlier, on 23rd July 2019, where authorities in Singapore seized over 8.8 tons of elephant ivory, which originated from the DRC and is estimated to have come from nearly 300 African elephants. This was Singapore's' largest seizure to date. Some 11.9 tons of pangolin scales valued at \$35.7m were also seized. It is believed to have been poached from about 2,000 of the mammals. Such

challenges were causing nightmares to law enforcement and we should endeavor to surmount them, he said.

In attendance were delegates, mainly wildlife and forest law enforcement officers and Directors of wildlife/forest authorities/agencies from CAR, Cameroun, Chad, Congo, Congo DR, and Gabon. Also in attendance were representatives of LATF, ENACT and COMIFAC. Local and International media attended the opening session. Resource persons were drawn from LATF, ENACT, COMIFAC, African Wildlife Foundation (AWF), WWF, Royal Netherlands Police, INTERPOL – Regional Central Bureau for Central Africa, World Conservation Society (WCS) and TRAFFIC.

A similar workshop was planned to be held in Dakar Senegal from 9-13 September 2019 and for the West and North African Regions.

Source : lusakaagreement.org

VIE DES PARTENAIRES

## Gestion durable des forêts d'Afrique centrale : la GIZ soutient les Initiatives pilotes

es ateliers ont été organisés dans la sous-région dans le but de présenter les initiatives pilotes (IP) validées par la COMIFAC et le REPALEAC d'une part, de soutenir la mise en œuvre du protocole de Nagoya d'autre part et d'échanger sur leurs modalités de mise en œuvre.

Local people Lukolela© CIFOR

C'est dans un contexte marqué par la mauvaise gouvernance forestière, l'exploitation illégale des ressources, l'aliénation des droits des populations autochtones et des communautés locales que le Projet GIZ d'appui régional à la COMIFAC a lancé l'appui aux initiatives pilotes. L'objet du volet 3 du Projet GIZ d'appui régional à la COMIFAC est l'amélioration de la participation des populations locales et autochtones dans le contexte de la gouvernance forestière et la gestion des aires protégées.

Ce volet se focalise sur les activités visant le développement des capacités des « personnes et organisations » des structures du système de la COMIFAC au travers d'actions d'information et de formation, et les organisations seront orientées dans le développement de leur stratégie, la planification et l'adoption de scenarios d'interventions.

Ce développement des capacités se concentre aussi d'autre part sur des actions pilotes qui seront menées ou accompagnées au niveau national et/ou local pour approfondir les expériences concrètes de mise en œuvre et l'élaboration de bonnes pratiques dans les domaines thématiques pertinents pour l'ensemble de la sous-région.

La GIZ joue le rôle de facilitateur en créant un cadre favorable à une concertation élargie



Local people Lukolela© cifor

laissant à chacun le droit de s'exprimer. de faire valoir ses intérêts mais en veillant que chacun puisse en sortir en position de  $\ll$  gagnant – gagnant ». C'est dans ce cadre que trois idées d'initiatives pilotes ont été proposées par les populations locales et autochtones d'Afrique Centrale. Il s'agit de : (i) L'appui à l'utilisation des connaissances, innovations et pratiques locales et autochtones déjà identifiées dans la gestion des aires protégées : cas du Tri national de la Sangha (TNS), du Complexe binational Sena Oura - Bouba Ndjidda (BSB Yamoussa) et du parc national de Lomami (PNL); (ii) L'appui à l'élaboration d'une démarche consensuelle en matière de Clip (consentement libre, informé et préalable) dans les aires protégées de l'espace COMIFAC sur la base des expériences existantes : cas du Tri national de la Sangha (TNS), du Complexe binational Sena Oura - Bouba Ndjida (BSB Yamoussa) et du parc national de Lomami (PNL); (iii) L'appui à la capitalisation des expériences de l'implication effective des PACL dans la gestion des forêts communales et communautaires : cas des forêts communales de Moloundou, Dzeng au Cameroun et des concessions forestières des communautés locales de Bisemulu et Bangengele en RDC.

Participants à l'atelier sur la mise en œuvre des initiatives pilotes du complexe binational Sena Oura - Bouba Ndjidda (BSB Yamoussa) à Ndjamena

Ces idées ont été développées et validées au cours des ateliers de planification stratégique et opérationnelle du Projet qui se sont tenus



Participants à l'atelier sur la mise en œuvre des initiatives pilotes du complexe binational Sena Oura Bouba Ndjidda (BSB Yamoussa) à Ndjamena

à Douala du 4 au 15 février 2019. A l'issue de ces ateliers, les axes prioritaires ainsi que les grandes activités à réaliser jusqu'en février 2020 ont été définis.

Dans le même ordre d'idée, il s'est également tenu un atelier de présentation de ces initiatives pilotes à Douala du 7 au 8 mai 2019 qui a réuni près de 40 participants représentant la coordination régionale et les coordinations nationales du REPALEAC ainsi que les représentants des populations



Les chefs traditionnels acteurs incontournables dans la mise en œuvre des IP

autochtones et communautés locales de la base, où ces initiatives seront mises en œuvre.

Les chefs traditionnels acteurs incontournables dans la mise en œuvre des IP

A l'issue de cet atelier les trois initiatives ont été examinées, enrichies et validées, le calendrier de mise en œuvre des différentes étapes du processus de mise en œuvre validé et les ateliers de concertation planifiés. Ainsi, quatre ateliers ont déjà été organisés : le premier s'est déroulé du 14 au 16 août 2019 à Douala sur la gestion des aires protégées : cas du Tri national de la Sangha (TNS), du Complexe binational Sena Oura - Bouba Ndiidda (BSB Yamoussa), le troisième sur du 19 au 22 août 2019 à Ndjamena sur la mise en œuvre des initiatives pilotes du complexe binational Sena Oura - Bouba Ndjidda (BSB Yamoussa), le quatrième atelier a eu lieu à Bertoua au Cameroun du 26 au 27 août 2019 sur l'appui à la capitalisation des expériences de l'implication effective des PACL dans la gestion des forêts communales et communautaires : cas des forêts communales de Moloundou, Dzeng au Cameroun dans les prochains mois se tiendra à Kinshasa l'appui à la capitalisation des expériences de l'implication effective des PACL dans les aires protégées du Parc national de Lomami (PNL) en RDC, et les concessions forestières communautaires de Bisemulu et Bangengele



VIE DES PARTENAIRES

## Mise en œuvre du Protocole de Nagoya : la GIZ en action



Participants à l'atelier de planification opérationnelle de l'initiative pilote « développement d'une base de données sur les ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées» au Congo



Les participants à l'atelier d'échanges entre les parlementaires et les experts sur la mise en place d'un cadre juridique APA au Cameroun. Les résultats de cette approche ne vont pas tarder à se faire voir. Un bon arbre se reconnait par ses fruits.

n atelier de validation du manuel de procédures APA au Congo, de la stratégie et du plan de communication APA au Congo s'est tenu à Brazzaville du 08 au 10 octobre 2019. Cette rencontre fait suite d'une part à l'atelier de planification opérationnelle de l'initiative pilote « développement d'une base de données sur les ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées » au Cameroun qui s'est déroulé du 12 au 14 août 2019, à Douala sous le patronage du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) avec le soutien de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et d'autre part à l'atelier de planification opérationnelle de l'initiative pilote « développement d'une base de données sur les ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées » au Congo, été organisé du 03 au 05 septembre 2019 à Brazzaville par le Ministère du Tourisme et de l'Environnement en collaboration avec le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC Ces ateliers avaient pour objectif global de procéder à la planification opérationnelle de ces Initiatives Pilotes et d'en définir les modalités de mise en œuvre.

En Juin dernier, la Section Camerounaise du Réseau des Parlementaires pour la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale (REPAR-Cameroun), a organisé avec l'appui du Programme ProPFE et du Projet régional d'appui à la COMIFAC de la Coopération Technique Allemande (GIZ), un atelier d'échanges entre les parlementaires et les experts sur la mise en place d'un cadre juridique APA au Cameroun. La rencontre a réuni une cinquantaine de participants, parmi lesquels : des Parlementaires (Députés et Sénateurs membres du REPAR), des représentants du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable, du représentant du Ministre Délégué à la Présidence chargé des Relations avec les Assemblées, des Partenaires au développement (GIZ-ProPFE, GIZ-COMIFAC, PNUD), des Chefs traditionnels, des Organisations de la Société Civile, des Experts et des médias.

Les résultats de cette approche ne vont pas tarder à se faire voir. Un bon arbre se reconnait par ses fruits.

La biodiversité africaine valorisée lors du forum sous- régional d'échange d'expériences en matière d'APA entre les chercheurs de l'espace COMIFAC et le secteur privé japonais



« Le plan de convergence sous-régional projette une augmentation de 25% en valeur absolue de la contribution du secteur forêts environnement dans le PIB dans pays de l'espace COMIFAC à l'horizon 2025» a déclaré Monsieur Ludovic ITSOUA MADZOUS, Secrétaire Exécutif adjoint de la COMIFAC dans son mot de clôture de la première rencontre entre un pays développé et les chercheurs des pays de l'Afrique centrale. La

rencontre qui s'est tenue du 30 Septembre au Ier Octobre 2019 à Douala au Cameroun, était placée sous le patronage de Monsieur Jules Doret NDONGO, Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun, Président en exercice de la COMIFAC. Elle avait pour objectif général de créer des conditions cadre de collaboration entre les deux parties. Spécifiquement il s'est agi de : (i) présenter les

progrès réalisés par les pays membres de l'espace COMIFAC dans la mise en œuvre du protocole de Nagoya (ii) d'échanger les expériences en matière d'exploitation des ressources génétiques (iii) d' identifier les conditions à remplir par les chercheurs et les laboratoires de recherche sur les ressources génétiques des chercheurs des pays de l'espace COMIFAC pour une collaboration effective avec le secteur privé Japonais (iv) d'identifier

les possibilités de collaboration entre les laboratoires sur les ressources génétiques des pays de l'espace COMIFAC et le secteur privé japonais.

Dans son mot de circonstance, Madame MASUDA JUNKO, représentante de la JICA au Cameroun, après avoir exprimé son plaisir de participer à ce forum, a indiqué que celui-ci est l'un des résultats importants des activités menées par le Groupe de Travail Biodiversité d'Afrique centrale (GTBAC) dans le cadre du projet JICA d'appui à la COMIFAC.

Elle a précisé que le Gouvernement japonais s'est activement impliqué dans le processus de protection et de l'utilisation judicieuse de l'information génétique sur les ressources génétiques au niveau international et, aussi la collaboration de la JICA avec tous les pays de la COMIFAC en matière de gestion et d'analyse des laboratoires à travers les formations qui ont eu lieu au Rwanda en 2017 et 2018.

VIE DES PARTENAIRES

Suite page 43



Des experts Japonais présents au forum de Douala

En ouvrant les travaux, Monsieur Landry NGONO TSIMI, Conseiller Technique, représentant le Président en Exercice de la COMIFAC, Monsieur Jules Doret NDONGO, Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun empêché, a au nom du Gouvernement camerounais a relevé la Biodiversité exceptionnelle dont regorgent les pays de l'espace de la COMIFAC, laquelle constitue un potentiel inestimable pour le développement socio-économique de la sous-région.

Il a exprimé sa gratitude à la République Fédérale d'Allemagne et au Japon pour tous les appuis apportés aux chercheurs des pays de l'espace COMIFAC.

Pour Monsieur MUGANGA Raymond du Rwanda, les échanges ont été fructueux et bénéfiques et les chercheurs africains pourront participer de manière plus efficace à l'implémentation du Protocole de Nagoya, adopté le 29 octobre 2010 au Japon sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (APA), un protocole qui encadre les relations entre un fournisseur et un utilisateur de ressources génétiques dans le cadre des activités de recherche et de développement.

NIMURA SATOSHI expert de la JICA venu du Japon pense que cette première rencontre a été une réussite et ses attentes sont comblées. « Les chercheurs africains savent désormais ce qu'il faut faire pour attirer des investisseurs étrangers ».

L'organisation de l'atelier a été rendue possible grâce à l'appui financier et technique de l'agence de coopération Japonaise, du projet régional GIZ d'appui à la COMIFAC et de la Commission des Forêts d'Afrique centrale

Louisette Sylvie Yebel-Founga

## Discovering the Biotechnology Center of the University of Yaoundé I

he Biotechnology Center of the University of Yaoundé I was created as a research and teaching unit to popularize science; and to complement government's effort to providing standard up-to-date and state-ofthe art technology to innovative science in Research and Development. Since its creation, the center has established and maintained genuine research collaborations with many international institutions. Founded in 1986, the BTC was built and equipped with funding from the Cameroon government and competitive international grants, and hosts scientists at the Higher Teacher Training Institute, the Faculty of Medicine and Biomedical Sciences and the Faculty of Science of the University of Yaoundé I. BTC runs projects in plant and animal biotechnology, in human immune responses in disease endemic countries, and hosts the International Centre for Development Research that investigates pregnancy-associated and neonatal immunity in Malaria (co-funded by NIH and WHO). BTC has recently obtained grants from the IAEA, European Union, and Gates Malaria Partnership, to conduct clinical trials on current and new anti-malarial drugs. Other grants have been obtained from FEM 4 to conduct a

program on GMO and alien invasive species in collaboration with the Ministry of Environment Protection and Sustainable Development; from IDB/AGRA to conduct a program on value chain development for farmers in cassava and maize production in collaboration with IRAD.

The center is located in Nkolbisson in the outskirts of Yaoundé; about 15 minutes drive from the main campus of the University of Yaoundé I. Its strategic location close to other research institutions, namely, the Institute for Research and Agronomic Development (IRAD), Institute of Mining and Geological Research (IRGM), International Institute for Tropical Agriculture (IITA) and the Centre for Research in Forestry (CRESA), offers an enriching pool of scientific equipment and personnel, creating an ideal atmosphere required for successful multidisciplinary research and collaborations.

The goal of BTC is to carry out experimental research to support policy making and for the promotion of excellence in science. The overall stated objective of the Center is to serve as center of Excellence for research and training in Biotechnology, and particularly with

the application of modern biotechnology to the investigation of tropical disease pathogens (Malaria parasites, Ochocerca volvulus, Schistosoma sp,

Trypanosoma sp, and Mycobacterium tuberculosis); agriculture (Rhizobia, mycorrhizal fungi, plant growth promoting rhizobacteria and biocontrol agents) and the environment (biodiversity protection and soil conservation). The center comprises two main sections. These are the Animal biotechnology (AB) section with laboratories for Public Health Biotechnology, Immunology and Biochemistry and Molecular Biology, vector biology and control and the center for diabetic research (created under the Cameroon diabetes epidemiology and registry programme). There is also the Plant Biotechnology (PB) section with a laboratory for Soil Microbiology and the laboratory for Plant Protection. The center has trained hundreds of graduate students for the Masters' and Doctorate degrees from all six state Universities.

It has produced over 200 graduates with doctoral degrees and hundreds with MD, Ingénieur agronome, Master/DEA DIPES II and Maîtrise degrees. Most research projects at the insti-



VIE DES PARTENAIRES

#### Suite page 38

tution have maintained an intimate collaboration with international institutions. Foreign links have either been, or are operational with Georgetown University (USA), The London School of Tropical Medicine and Hygiene, The Gates Malaria Partnership, the National Institutes of Health, (NIAID), USA, The University of Paris VI, the Humboldt University of Berlin, the European Union, the International Program in the Chemical Sciences (IPICS), the French corporation Ministry, The University of Uppsala in Sweden, the New England Bio-labs (USA), The Centre Seve, University of Sherbrooke (Sherbrooke, Canada), The University of Rouen (Rouen, France), the University of Laval, (Quebec, Canada), the International Livestock Research Institute (Nairobi, Kenya), the University of Stellenbosh (Tygerberg, SA), the Institute for Tropical Medicine (University of Tuebingen, Germany), the Bioscience in Eastern and Central Africa Network (BeCAnet), and the World Health Organization. Although support for research has relied mainly on grants from foreign donor institutions, the Government of Cameroon in recent times has done so much for the up keep of activities at the Center. EDCTP (European and Developing Countries Clinical Trial Partnership) and EU projects such as CANTAM (Central Africa Network for TB, HIV/AIDS, and Malaria, EDCTP/NACCAP project), WHO/GATES foundation, BIOMALAAPAR, EVIMALAR exist. The PB section of the Biotechnology Centre is also working in close collaboration with Tropical Soil Biology and Fertility (TSBF) Institute of CIAT (Nairobi, Kenya), Alliance for Green Revolution in Africa (AGRA, Accra, Ghana), University of Laval (Quebec, Canada), University of Dundee and University of York (UK), Wageningen University (The Netherlands), Institute of Plant Science (ETH Zurich, Switzerland), Martin-Luther University (Germany), Université Cheikh Anta Diop (Senegal), Institut de la Recherche pour le Dévelopement (IRD, Senegal, Montpellier), International Institure for Tropical Agriculture (IITA Cameroon, Benin).



Pr Thaddée Boudjeko, chief of the Plant Biotechnology session

#### Bassin du Congo : La Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) veut mobiliser les fonds pour une gestion durable du secteur forêts-environnement



enforcer les capacités d'experts nationaux à développer et formuler un projet ou programme bancable sur la gestion durable des forêts et la lutte contre les changements climatiques destiné aux institutions financières multilatérales d'une part et initier une Task Force sous régionale regroupant l'ensemble des Autorités Nationales Désignées/ Points Focaux des différents mécanismes de financement existants et des Fonds forestiers/ environnementaux nationaux d'autre part, tels sont les enjeux de l'atelier sous-régional sur la forêt et la faune tenu à l'hôtel Sawa du 18 au 22 novembre dernier, sous la présidence du Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun, Jules Doret Ndongo par ailleurs Président en exercice de la COMIFAC.

Pour le Président en exercice de la COMIFAC, « les fonds mobilisés permettront de gérer efficacement les forêts d'Afrique centrale en luttant contre les changements climatiques, mais en améliorant également les conditions de vie des populations »

Selon Benjamin Singer, représentant du Forum des Nations Unies sur les Forêts (FNUF) « les objectifs d'une task force finance pour le secteur forêt environnement de l'Afrique centrale aident à identifier la complémentarité et les synergies possibles entre les différentes sources de financements internationaux ». L'Afrique centrale va donc parler d'une seule voix aux partenaires pour une gestion durable de ses forêts qui représentent environ 25 l millions d'hectares, le deuxième poumon écologique mondial après l'Amazonie.

Benjamin Singer déplore cependant le fait pour l'Afrique centrale de ne pas mobiliser les financements disponibles au niveau international. L'atelier a réuni une cinquantaine de participants comprenant : les Points Focaux Nationaux du Fonds Vert pour le Climat, du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), du Fonds d'Adaptation aux changements climatiques, du FNUF, de CAFI, des responsables des Fonds forestiers nationaux et Fonds pour la protection de l'environnement, des Autorités Nationales Désignées des pays suivants : Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo et Tchad, les représentants du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, du FNUF, du PNUD, de la Facilitation du PFBC, de la CEFDHAC, du WWF, de la GIZ, des organisations de la Société Civile et des personnes ressources.

Il a été co-organisé par le Secrétariat Exécutif de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), le Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les Forêts (FNUF), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) à travers la Coopération Allemande (GIZ).





## Vers l'élaboration de stratégies de financement durable des Aires Protégées dans 6 pays du Bassin du Congo

Le Projet Régional « CBSP – Partenariat pour la conservation de la Biodiversité : Financement Durable des Aires Protégées du Bassin du Congo – PIMS 3447 » a organisé la 2e réunion 2019 du Comité de Pilotage (COPIL) sous-régional à Brazzaville les 26 et 27 octobre 2019. Cette réunion fait suite à la 1re réunion du COPIL de l'année 2019 qui avait été organisée à Douala, les 09 et 10 avril.



Une vue des participants à l'atelier

e projet régional avance bien vers ses résultats et affiche un taux de réalisation de son Plan de travail 2019 de 66%. Tout est en place pour une validation en 2019 des stratégies de Financement durable des Aires Protégées dans les 6 pays. La 2º réunion du Comité de Pilotage de l'année 2019 a informé les représentants des pays, membres du COPIL, de l'état d'avancement dans les 6 pays participants et d'échanger sur les enjeux de la prochaine revue à mi-parcours du projet d'ici la fin de l'année. Le Projet Régional « CBSP – Partenariat pour la conservation de la Biodiversité: Financement Durable des Aires Protégées du Bassin du Congo - PIMS 3447 » vise à mobiliser des financements durables pour les Aires Protégées du Bassin du Congo. L'objectif de ce projet est d'améliorer durablement le financement du système d'Aires Protégées dans la sous-région à travers entre autres, la formation, la mise en place des cadres institutionnels et de mécanismes modèles pour assurer la viabilité financière à long terme des systèmes d'Aires Protégées et des écosystèmes associés dans les six pays concernés.

Monsieur Jean Bosco NGANONGO, Directeur de la Faune et des Aires Protégées du Congo, président du comité de pilotage a déclaré :« L'enjeu est de taille, une implication forte de toutes les parties prenantes ainsi que des Partenaires Techniques et Financiers qui travaillent déjà dans la sous-région sera déterminante pour la réussite de cet important projet régional, à travers notamment l'atteinte de ces trois résultats escomptés. » Il a remercié tous les membres statutaires pour leur participation et a exprimé toute sa gratitude au Secrétariat exécutif de la COMIFAC, au Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) qui ne cessent de déployer leurs efforts à la recherche des solutions durables

à la problématique de la conservation de la biodiversité des Aires Protégées du bassin du Congo. En effet, les six pays bénéficiaires ont reçu au début du projet un appui financier du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) IV d'un montant de 8,181,181 dollars US pour la mise en œuvre du projet régional par la COMIFAC,

Ce projet régional couvre 63 aires protégées dans le 2e massif forestier au monde, qu'est le Bassin du Congo. Ce bassin représente environ 18,5 millions d'hectares pour les six pays bénéficiaires du projet : le Cameroun, le Gabon, la Guinée Équatoriale, la République



Centrafricaine, la République du Congo et la République Démocratique du Congo. Ils abritent près de 25% des forêts tropicales du monde.

Le Bassin du Congo est remarquable à l'échelle mondiale par la riche diversité de sa faune et sa flore qui n'existe nulle part ailleurs dans le monde. Les résultats de ce projet régional sont très importants pour la sous-région et à l'échelle mondiale, car les six pays du Bassin du Congo abritent près d'un quart des forêts tropicales du monde. Il est important de préserver les forêts tropicales du Bassin du Congo, notamment dans le contexte de la crise climatique et de l'érosion de la biodiversité. En effet, plusieurs Objectifs de développement durable sont liés directement à la santé de la planète, alors que le déclin de la biodiversité pourra entrainer des effets négatifs en cascade. Cependant, investir durablement dans la préservation de la nature pourra améliorer les vies de millions de personnes qui dépendent de forêts pour leur bien-être et leur subsistance.

Florence Danner



# COOPERATION VIE DES PARTENAIRES

# Des institutions académiques lancent un nouveau réseau de recherche pour protéger les forêts d'Afrique centrale



uatorze institutions académiques travaillant dans tous les États membres de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) ont lancé à Douala, le 30 Septembre 2019, le nouveau « Réseau de recherche sur les forêts d'Afrique centrale (REFAC) », lequel a pour objectif général de contribuer, par des activités de recherche et de développement, à la gestion durable de l'environnement et des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale dans un contexte où les pressions anthropiques et climatiques s'accentuent sur ces écosystèmes.

Cette initiative a été créée selon l'une des recommandations de la réunion des partenaires du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) tenue à Douala, Cameroun, en mars 2012, relative à la mise en place d'un réseau fonctionnel et efficace des institutions actives dans le domaine de la recherche forestière dans l'espace de la COMIFAC, ainsi qu'en application du Plan de convergence 2004-2014 et 2015-2025.

« Le champ d'action de ce réseau concerne la recherche environnementale et forestière appliquée aux écosystèmes et paysages forestiers au sens large, c'est-à-dire incluant une composante ligneuse notable, ce qui inclut les savanes, les agro-forêts, et bien plus, » souligne le Dr. Alfred NGOMANDA, Directeur de l'Institut de recherche en écologie tropicale du Gabon (IRET). Au cours de l'atelier de lancement des activités de ce réseau qui a eu lieu les 27 et 28 Septembre à l'Hôtel la Falaise de Bonanjo à Douala, les différents partenaires du réseau ont élu leurs responsables et défini les objectifs et activités pour une période de deux ans.

Mathurin TCHATAT de l'Institut de recherche agricole pour le développement (IRAD) a été désigné président du comité de pilotage ; Alfred NGOMANDA de l'Institut de recherche en écologie tropicale du Gabon (IRET), Tolérant LUBALEGA de l'Institut national pour l'étude et la recherche agronomique de la République démocratique du Congo (INERA), Denis SONGWA du Centre de recherche forestière internationale (CIFOR) et Vivien ROSSI du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) ont été choisis par consensus de l'assemblée comme membres de la cellule d'animation et de coordination.

« Ce réseau nous permet d'approfondir nos connaissances et de trouver des solutions tous ensemble afin de mieux gérer les forêts du bassin du Congo » explique Richard EBA'A coordonnateur régional du Centre de recherche forestière internationale (CIFOR). « Nous espérons que nos actions propulsent le bassin du Congo dans le domaine de la recherche forestière » conclut le président du comité de pilotage, Mathurin TCHATAT.

Ahtziri Gonzales et Laurianne Mefan

# Forum International de Shanghai : la COMIFAC en opération de charme

lus de trois cent cinquante participants dont une soixantaine membres de l'Association Technique des Bois Tropicaux (ATIBT), soixante un conférenciers et panélistes ont pris part du 21 au 25 octobre 2019 à Shanghai, au 21 è forum de l'ATIBT. La COMIFAC y était représentée Messieurs Georges Moucharou, Conseiller Technique N°2 au Ministère des Forêts et de la Faune et représentant du Président en exercice, Raymond Ndomba Ngoye, Secrétaire Exécutif et Valery Tchuante, expert suivi-évaluation.

Au cours du forum, les participants ont discuté des moyens d'accroître la visibilité des forêts productives et leur contribution à l'atténuation du changement climatique et au développement durable. Ils ont examiné le rôle du secteur privé en matière de changement climatique et de développement, identifié les problématiques relevant de la légalité et de la durabilité dans les chaînes d'approvisionnement mondiales de bois, et évoqué les défis et opportunités de l'offre et de la demande dans les chaînes d'approvisionnement de bois à travers le monde. L'événement a été marqué entre autres par: la Cérémonie d'ouverture avec les discours du Ministre gabonais le ministre en charge des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan Climat et du Plan d'Affectation des terres, Lee White, de la Ministre Eva Mueller et de la Ministre congolaise de l'Economie Forestière Rosalie Matondo par vidéoconférence ; la visite du musée du bois ; les visites des entreprises Treessun, Sunnyard, Starforest, des Interventions diversifiées et riches.





M. Georges Moucharou, Conseiller Technique N°2 au MINFOF



De gauche à Droite, Raymond Ndomba Ngoye, SE COMIFAC, Lee White Ministre gabonais en charge des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan Climat et du Plan d'Affectation des terres, Valery Tchuante, expert biodiversité COMIFAC

L'objectif de la participation de la COMIFAC à ce forum était de contribuer au dialogue, au partage d'expériences et des bonnes pratiques en matière d'approvisionnement légal et durable en bois du marché international par les pays d'Afrique Centrale. Il s'agissait plus spécifiquement : (i) de soutenir les positions sous-régionales de la COMIFAC sur les points à l'ordre du jour du Forum et autres évènements ayant un intérêt pour l'Afrique Centrale ; (ii) d'assurer la visibilité de la COMIFAC et de ses pays membres au Forum ; (iii) de valoriser et promouvoir les expériences des pays de l'espace COMIFAC en matière d'approvisionnement légal et durable en bois du marché international et ce, en lien avec l'exécution des CDN et la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le Climat : (iv) de poser des bases de réflexions pour la mise en place d'une plateforme de dialogue et de networking visant à rehausser la visibilité de l'Afrique Centrale et permettre un engagement accru de la Chine notamment le GGCS et les entreprises chinoises dans la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers en Afrique Centrale.

À l'heure actuelle, on estime que plus de 50% de la valeur des produits forestiers commercialisés en Afrique sont destinés à la Chine. L'intérêt des consommateurs chinois pour les bois tropicaux reste élevé et la demande devrait donc croître considérablement.

La stratégie future des entreprises chinoises (importateurs en Chine ou producteurs dans les pays tropicaux) est parfois peu connue.

Pour l'ATIBT qui travaille depuis de nombreuses années sur les questions de gestion durable des forêts en Afrique, de légalité et de certification, il était important d'établir un dialogue avec les principaux acteurs chinois.

Récemment, de nombreux échanges ont eu lieu entre l'ATIBT et The Global Green Supply Chain and Leading Enterprises Dialogue Workshop (GGSC), une initiative de chaîne d'approvisionnement verte lancée début 2018 et soutenue par l'OIBT et l'Académie chinoise de la foresterie (CAF).

Le forum de l'ATIBT est organisé tous les deux ans. Cette 21ème édition était co-organisée par Chinese Timber Wood Products Distribution Association (CTWPDA), Global Green Supply Chain (GGS) et International Tropical Timber Organization (ITTO).



# **COP 18 CITES : participation réussie de la COMIFAC**



Raymond Ndomba Ngoye, Secrétaire Exécutif COMIFAC, Ivonne Higuero, Secrétaire Générale de la CITES et Chouaibou Nchoutpouen, expert biodiversité COMIFAC

a Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) a tenu sa 18ème réunion des parties du 17 au 28 Août 2019 à Genève en Suisse. Le Secrétariat Exécutif était représenté aux travaux de Génève par Messieurs Raymond Ndomba Ngoye, Secrétaire Exécutif et Chouaibou Nchoutpouen, expert biodiversité.

#### **Audiences**

Mme Ivonne Higuero, Secrétaire Générale de la CITES a accordé une audience à Monsieur Raymond Ndomba Ngoye, Secrétaire Exécutif de la CO-MIFAC le 27 Août 2019. Y ont pris part Messieur Edward Van Asch Caballero, chargé du projet Consortium International de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et Chouaibou Nchoutpouen, expert Biodiversité à la COMIFAC.

L'entretien a porté essentiellement sur le renforcement de la coopération entre le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et le Secrétariat général de la CITES

Le 26 août 2019, Monsieur Raymond Ndomba Ngoye a reçu les délégations des dix pays de l'espace COMIFAC qui ont pris part aux travaux de Genève.

En rappel, les dix pays de l'espace COMIFAC (Burundi, République Centrafricaine, Cameroun, République du Congo, République Démocratique du Congo, Guinée Equatoriale, Gabon, Rwanda, Sao Tomé et Principe) ont tous adhéré/ratifié la CITES et ont adopté des législations nationales en vue de réglementer le commerce domestique et international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction à partir des années 1970, à l'exemple de la RDC qui l'a ratifiée en 1976. La RCA et le Cameroun ont adhéré à la convention en 1980 et 1981 respectivement. En revanche, la République de Sao Tome et Principe n'y a adhéré que tout récemment en 2001.

Par ailleurs, tous les pays de la COMIFAC ont désigné des contacts nationaux (organe de gestion, autorité scientifique...) en charge de l'application de la CITES



Le SE COMIFAC et les délégués des pays de l'espace COMIFAC présents à Génève

dans leur pays (cf. annexe 1). Ces contacts traitent à la fois des questions CITES à la fois pour la faune et de flore sauvages. Seul le Cameroun a désigné des organes de gestion et des autorités scientifiques traitant spécifiquement des questions commerciales de faune ou de flore sauvages. Plus de 600 espèces sauvages dans l'espace de la COMIFAC sont protégées par la CITES et sont inscrites à l'une ou l'autre des trois Annexes de la Convention (Annexe I, II ou III selon le niveau de protection nécessaire à leur conservation), dont 357 espèces animales et 257 espèces végétales. La République démocratique du Congo (RDC) et le Cameroun sont les pays de la COMIFAC qui abritent le plus d'espèces sauvages inscrites à la CITES avec environ 360 espèces chacun.

#### **Quelques résultats de la 18è Conférence CITES**

u total, 57 propositions ont été discutées par les pays membres présents à la Conférence. Plusieurs espèces sont désormais protégées par la Convention comme la girafe, les requins taupes, les raies, les guitares de mer et les concombres de mer (animaux marins au corps mou et oblong). En ce qui concerne les plantes, la CITES renforce la protection de l'Afrormosia (teck africain) et exclut les instruments de musique fabriqués en palissandre ou bois de rose de ses dispositions.

Avec ces nouvelles décisions, plusieurs espèces bénéficieront désormais du niveau de protection le plus élevé (celui de la liste 1) et ne pourront donc plus être capturées dans la nature afin d'être commercialisées. C'est le cas notamment de :

- l'antilope Saiga (seule antilope eurasiatique)
- la grue couronnée
- 2 espèces de loutres asiatiques
- Plusieurs espèces de reptiles dont le lézard de jardin, à corne et pygmée, le gecko à griffes, deux tortues boîtes, la tortue étoilée et la tortue à carapace souple
- 2 espèces de papillons des Philippines et du Brésil

D'autres sont désormais considérées en tant qu'espèces pouvant être menacées si leur commerce international n'était pas étroitement contrôlé. Outre la girafe, il s'agit par exemple du faisan vénéré, d'un grand nombre de reptiles dont le gecko Tokay et d'amphibiens, des requins taupes, des guitares de mer et raies apparentées, des concombres de mer et des araignées arboricoles.

Parmi les animaux emblématiques, la CITES a introduit la girafe dans son annexe II - qui soumet le commerce international à des permis d'exportation à condition qu'il ne porte pas atteinte à la survie des animaux dans la nature.

Les délégués ont reconnu pour la première fois que le commerce de peaux, cornes, sabots et os de girafes constituait une menace pour la survie de l'espèce, dont la population a décliné en Afrique d'environ 40% en trente ans.

La situation des éléphants a été largement débattue et reste finalement inchangée, à la grande satisfaction de l'Union européenne et de ses Etats membres. Les éléphants restent en liste 1 dans la plupart des pays africains alors que les populations des 4 pays d'Afrique australe (Botswana, Zimbabwe et Namibie et Afrique du Sud) demeurent en liste 2.

Ils ont aussi quasiment interdit le commerce international d'éléphants sauvages d'Afrique pour les mettre en captivité dans des zoos ou des parcs de



La vente des stocks d'ivoire désormais interdite

loisirs.

La CITES a aussi refusé d'autoriser la vente de stocks d'ivoire.

Le commerce international est strictement interdit depuis 1989 pour protéger les éléphants, victimes de braconnage.

Des mesures techniques ont également été adoptées. La manière de déterminer les quotas pour la chasse aux trophées des rhinocéros noirs a été modifiée. Désormais, ce quota pourra varier en fonction des données scientifiques mais ne pourra, en aucun cas, excéder 0.5% de la population considérée et descendre en-dessous d'un seuil limite. L'autre



mesure concerne le transfert des éléphants africains capturés dans la nature vers des sites dans leur aire de répartition naturelle. L'UE a réussi à faire amender le texte, qui autorise uniquement les transferts contribuant réellement à la conservation des éléphants, sur base de critères scientifiques.

Concernant les produits bois d'Afrique centrale, trois propositions ont été adoptées au cours de cette



conférence.

La première (COP18 Prop.52) concerne les espèces Bubinga (les trois espèces inscrites à l'Annexe II : Guibourtia demeusei, Guibourtia pellegriniana et Guibourtia tessmannii) et Palissandre (Dalbergia spp). L'annotation #15 a été modifiée et se lie maintenant comme suit : (i) les feuilles, les fleurs, le pollen, les fruits et les graines, (ii) les produits finis jusqu'à un poids maximum de bois de l'espèce inscrite de 10kg par envoi (iii) les instruments de musique finis, les parties finies d'instruments de musique et les accessoires finis d'instruments de musique ; (iv) les parties et produits de Dalbergia cochinchinensis couverts par l'annotation #4 (v) les parties et produits de Dalbergia spp. Provenant du Mexique et exporté par le Mexique qui sont couvert par l'annotation # 6.

La deuxième (COP18 Prop.53) concerne l'Afrormosia (Pericopsis elata). L'annotation #5 sera modifiée et comprendra le contreplaqué et le bois transformé comme suit : « Les grumes, les bois sciés, les placages, les contreplaqués et les bois transformés. La définition des bois transformés est celle donnée par le code HS 44.09 : bois (y compris les lames et frises à parquet, non assemblées), profilés (languetés, rainés, bouvetés, feuillurés, chanfreinés, joints en V, moulurés, arrondis ou similaires) tout au long d'une ou de plusieurs rives, faces ou bouts, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout) ».

La troisième (COP18 Prop.54) ne concerne pas directement le bois d'Afrique centrale, mais pourrait créer de la confusion en raison du nom qui a été utilisé : le « Padouk d'Afrique » a été ajouté à l'Annexe II de la CITES. Il s'agit toutefois de Pterocarpus tinctorius (d'Afrique orientale) et non de Pterocarpus soyauxii (d'Afrique centrale). La proposition 54 précise clairement que le nom « Padouk d'Afrique » est employé également pour le Pterocarpus soyauxii, celui-ci n'est pas classé aux annexes de la CITES.

D'autres recommandations intéressantes concernaient le programme CITES sur les espèces d'arbres, qu'il a été demandé de poursuivre, et l'intention de donner la priorité à une meilleure identification des espèces de bois.

La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) regroupe plus de 180 pays.

Les Etats membres se retrouvent tous les deux ou trois ans pour amender la liste des espèces sauvages environ 36.000 - régies par la CITES. La convention est chargée de vérifier la bonne mise en oeuvre des décisions et peut imposer des sanctions.

La protection des espèces menacées contribue à la réalisation des objectifs de développement durable (SDG's) 14 (vie aquatique) et 15 (vie terrestre).

Synthèse de Chouaibou Nchoutpouen et Louisette Sylvie Yebel- Founga



# **COP 14 désertification : L'Inde propose une collaboration sud-sud**

a 14ème Conférence des Parties de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (COP14) qui s'est tenue du 02 au 14 septembre dernier a donné l'occasion aux pays en développement de constater qu'ils doivent prendre leurs responsabilités face à l'inaction de la communauté internationale et particulièrement des pays pollueurs. Le Premier Ministre indien, Narendra Modi se propose à cet effet comme leader pour une coopération sud-sud avec ses pairs africains et des îles.

Près de 5 000 personnes ont pris part à cette Conférence: des ministres, des scientifiques, des chercheurs, des acteurs du secteur privé, des organisations de la société civile.

Lors de cette réunion qui se tient tous les deux ans, les gouvernements et autres parties prenantes font le bilan des actions passées et décident de stratégies et moyens concrets pour atteindre les objectifs fixés pour la préservation et la restauration des terres. 135 des 196 pays membres de la Convention ont transmis des données sur la dégradation de leurs terres.

Les sujets abordés ont été notamment : l'interaction entre le climat et les terres, l'optimisation de la diversité alimentaire, la demande en énergie des terres, le lien entre les activités rurales et urbaines, l'effet négatif de la dégradation des terres sur la pauvreté et la santé humaine.

Le dernier rapport du GIEC a mis en lumière l'urgence de la situation qui nécessite des actions concertées et de l'innovation financière. « Plus de I,3 milliard de personnes dépendent directement des terres appauvries pour survivre et chaque année, les conséquences de la désertification représentent un coût d'environ 400 milliards de dollars. Des synergies doivent se former et se développer pour inverser les phénomènes qui dégradent nos terres.

« Les pays en développement n'ont plus besoin de chèques en blanc concernant les réalités environnementales de la planète. La communauté internationale semble dépassée par moment et donc, les pays vulnérables doivent agir. » Une proposition très applaudie du Premier Ministre Ralph GONSALVES de l'ile St Vincent et Grenadine dans les Caraïbes, invité spécial de la Convention à cette Cop 14 sur la Désertification et la Dégradation des sols. Les iles et les pays en développement parmi lesquels les pays africains, sont ceux qui subissent le plus les conséquences des chan-

gements climatiques et donc, la sécheresse et la dégradation des terres forestières. Ralph Gonsalves, inquiet, entrevoit d'ailleurs cela comme une Apocalypse, avec la menace réelle à la survie de l'humanité. Pourtant, « la terre est sacrée et elle devrait être traitée comme une mère que l'on chérit », d'après le Premier Ministre indien Narendra Modi. Malheureusement, la réalité aujourd'hui en est toute autre. Le monde est confronté a un impact climatique qui se voit sur les animaux et les plantes, avec une dégradation sur les terres, la multiplication des tempêtes de sable et de poussière ainsi que l'élévation du niveau de la mer. Il est donc urgent pour les pays les pays touchés par ces phénomènes de désertification et de dégradation des sols d'échanger les meilleurs pratiques entre eux. L'Inde a tellement à mettre sur la table des échanges, d'après le Président de la Cop I 4 et non moins Ministre de l'environnement, des forets et du changement climatique, Prakash Javedkar.

Depuis la Cop21 à Paris, le pays avait déjà pris ce rôle de leader au sérieux, à travers une proposition concrète à accompagner les pays africains à la conquête de l'énergie solaire. Ce qui explique d'ailleurs le choix de l'Inde pour abriter cette Cop14 ici à New Dehli. En outre, l'Inde est un exemple en matière de restauration des terres forestières avec 21 millions d'hectares reboisés et des actions

multiples dans la gestion des ressources en eau. Sa collaboration avec les pays en voie de développement sera très bénéfique dans un environnement ou les rendements des cultures sont en baisse alors que la demande va en augmentation. Il faut désormais aux pays en développement d'investir dans la nature, selon Amina Mohammed, Vice-Secrétaire Générale des Nations Unies, présente à ce segment de haut niveau. Pour elle aussi, nouer des partenariats est bénéfique.

Line Rénée Anaba Batongue, depuis New Delhi



## Finance climatique, la difficile équation

La question de l'accès aux différentes sources de financements pour la lutte contre les problèmes environnementaux des pays francophones était le 10 septembre dernier au centre des échanges, ainsi que les questions de genre et celles liées au régime foncier. Une rencontre organisée par l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable.



'accès des pays africains à la finance climatique est un véritable parcours du combattant. Le fond vert climat, le Fond d'adaptation et les autres structures de financement inaccessibles aux pays développement. Seuls 2% des financements des institutions internationales sont octroyés au continent noir qui pourtant parmi ceux qui subissent le plus les conséquences des changements climatiques. Et il n'y a pas que l'Afrique, les iles sont aussi logées à la même enseigne. Alors que tous ces pays tentent avec acharnement de lutter contre la désertification et la dégradation des sols, l'accès au financement de l'action climatique à grande échelle demeure l'un des importants défis à relever. Les pays en développement et les iles rencontrent des difficultés pour mobiliser des financements internationaux et nationaux en faveur de la lutte contre les grands problèmes environnementaux.

Cette concertation a donc permis aux ministres en charge de l'environnent des pays francophones d'Afrique et des iles, ainsi que des Initiatives comme la Grande Muraille Verte ou celle en direction du Sahel, de se retrouver sur la même table que des structures de financement comme le Fonds pour l'Environnement Mondial(FEM), l'Observatoire du Sahara et du Sahel(OSS), le Mécanisme Mondial(MM) et le Secrétariat de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la Désertification. Les nombreuses difficultés des pays francophones à accéder aux ressources financières ont été mises sur la table.

#### Longueur des procédures

L'accord de Paris a investi le Fonds Vert Climat de la lourde responsabilité de contribuer à l'objectif réduction du réchauffement de la planète. Pour cela, il faut mobiliser les financements devant aider les économies faibles à se développer sans polluer davantage. Ce fonds doit être renfloué à hauteur de 100 milliards de dollars annuels, même s'il n'ya jusqu'à présent qu'une dizaine de milliards qui ne sont toujours pas absorbés. Et pour cause, des mécanismes de financement Selon ministre camerounais dae l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable, HELE Pierre, chaque pays a défini ses cibles de neutralité et maintenant qu'il est question de financement on parle de note conceptuelle. Mais il y a un problème qui persiste et les ministres ont droit à des explications claires concernant le Fond vert Climat. « Je suis impressionné par la longueur de la procédure pour arriver au financement des projets. Il ne s'agit pas seulement d'avoir une note conceptuelle mais en plus l'étude de projet. Du coup on met 2 ans pour approuver le projet et 3, 4 ou 5 ans pour l'exécuter. Pourtant d'ici 2050 il faudra atteindre l'objectif en terme de réduction des gaz à effet de serre et ramener la température mondiale à moins de deux degrés ».

L'atteinte de l'objectif de 2050 sera visiblement atteint à cette allure. D'ailleurs, sur les 5 milliards déjà dépensés de ce Fond Vert Climat, l'Afrique Centrale n'a bénéficié d'aucun financement pour question de procédure. Finalement beaucoup de pays ne pourront accéder à ce Fonds et par conséquent ne vont pas honorer leurs engagements concernant les Contributions Déterminées au niveau National. Le ministre HELE Pierre propose un quota d'accès par pays, région ou sousrégion.

#### La barrière de la langue.

Les concepts d'adaptation et de mitigation sont transmis à travers des termes techniques et des chiffres

donnés dans la langue de Shakespear. C'est que les négociations et les différents Fonds pour les questions environnementales se font exclusivement en anglais qui est la langue de travail. Certes c'est la première langue internationale, mais ce n'est pas la langue la mieux partagée surtout par les pays vulnérables aux effets des changements climatiques. Bon nombre d'entre eux se trouvent dans l'espace francophone et très souvent la difficulté de compréhension de la langue anglaise ne permet pas plus tard d'accéder aux bonnes sources pour obtenir l'aide financière. Elle ne permet pas non plus de ficeler des projets bancables susceptibles de donner accès aux financements. Selon le ministre en charge de l'environnement de Haïti, « la langue est une barrière qui empêche d'avancer. Haïti souffre plus que tous les autres de la langue, il faut s'efforcer de parler anglais et espagnol».

#### Lobbying des pays africains francophones.

L'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable(IFDD) voudrait continuer sa mission d'accompagnement des pays francophones, en les aidant à monter les projets du Fonds Vert Climat et des autres mécanismes de financement. Tounao KIRI, Directeur Adjoint de l'IFDD parle de « la tenue d'une série d'ateliers de renforcement des capacités et des formations pointues car il n'y a pas de compétences dans les pays à cause des problématiques nouvelles vers lesquelles ces fonds sont destinés »

Des formations qui vont les outiller et leur permettre de faire face aux procédures lourdes d'accès aux financements. Mais c'est à eux de s'unir pour former un bloc et peser pour que la langue française soit intégrée dans la rédaction des documents des négociations et des différents disponibles.

Pour le coordonnateur de la Grande Muraille Verte à l'union Africaine, au regard de la difficulté à lever des fonds, il est temps que les chefs d'Etat et de gouvernement africains regardent de près si les projets sont adaptés à leurs différents pays. Une possibilité pour les pays en développement de l'espace francophone d'être au rendez-vous de 2050 pour ce qui est de l'adaptation et de l'atténuation.

Line Rénée Anaba Batongue, depuis New Delhi

#### L'Amazonie brûle, l'Afrique aussi



es feux de forêt de 2019 en Amazonie sont une série de milliers d'incendies qui se sont déroulés principalement dans la forêt amazonienne.

La majeure partie des feux de forêt se sont produits dans la partie de la forêt située au Brésil (plus de 60 % de celle-ci se trouve à l'intérieur de son territoire), mais des pays voisins comme la Bolivie, le Pérou et le Paraguay ont également signalé de nombreux départs de feux. Partout dans le monde, ces feux ont provoqué l'indignation. Les incendies ont suscité une importante réaction de la communauté scientifique et internationale en juillet et août 2019 à la suite des publications de l'Instituto Nacional de Pesquisas Espaciais (INPE) faisant état d'au moins 75 336 feux décomptés en huit mois au Brésil, statistiques basées sur des observations satellitaires. De janvier au 23 août 2019, plus de 40 000 feux ont été décomptés dans

la plus grande forêt tropicale au monde, considérée comme « essentielle pour lutter contre le réchauffement climatique ». Il s'agit du nombre le plus élevé depuis le début de la collecte des données en 2013.

Des manifestations ont eu lieu dans plusieurs villes du Brésil pour défendre ce «poumon de la planète». Les tensions vives entre Brasilia et Paris ont été enregistrées. Après les pressions de la France sur Jair Bolsonaro pour qu'il agisse plus vite, les pays du G7 ont annoncé une aide de 20 millions de dollars à l'Amazonie et la Colombie proposera un pacte régional pour la conservation de cette région devant l'ONU. Poussé par la pression

internationale, le Brésil a donc fini par entrer en action. Deux avions militaires ont largué des dizaines de milliers de litres d'eau au-dessus de cette zone.

L'Amazonie est la plus grande forêt tropicale humide du monde. Elle est considérée comme vitale dans la lutte contre le changement climatique en raison des grandes quantités de dioxyde de carbone qu'elle absorbe.

Le Brésil n'est le seul pays où des feux de forêt font actuellement rage. En Afrique, l'Angola et la République Démocratique du Congo ont enregistré un nombre croissant d'incendies ces derniers mois sans attirer jusqu'à présent l'attention internationale. Avec un été particulièrement sec, d'autres régions du monde ont été frappées par des feux de forêt, comme l'Alaska, où des évacuations ont été rendues obligatoires à causes d'importants incendies.

#### EN BREF

Le REFADD prépare l'après 2020 : L'atelier d'élaboration de la contribution du Réseau des Femmes Africaines pour le Développement Durable (REFADD) au cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020 s'est tenu à Libreville au Gabon du 24 au 28 février 2020. Ce cadre devrait permettre de renouveler les objectifs de la communauté internationale, et surtout, de poser les bases d'un nouveau fonctionnement de la gouvernance internationale de la biodiversité. Il sera adopté pendant la COP15 de la Convention sur la diversité biologique (CDB), qui sera organisée en Chine (Kunming, capitale du Yunnan) en octobre 2020.

En marge de cette rencontre s'est déroulée l'Assemblée générale du réseau à l'issue de laquelle l'équipe sortante conduite par Mme Monique Cathérine Yigbedeck a été reconduite.



#### Commerce Intérieur du Bois : Le PROFEAAC officiellement lancé



Le lancement officiel du projet «PROmouvoir et Formaliser l'Exploitation Artisanale du bois en Afrique Centrale (PROFEAAC) a été effectué le 24 février 2020 dernier au cours d'un atelier présidé par le Secrétaire Général du Ministère des Forêts et de la Faune Joseph Nyongwen, en présence du représentant du Centre International des Forêts (CIFOR), du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) et de l'Agence Française pour le Développement (AFD). L'objectif général du PROFEAAC est de réduire la dégradation des forêts en améliorant la réglementation et la formalisation de l'exploitation forestière artisanale. Les projets ont deux sites pilotes au Cameroun et en RDC.

A l'issue de l'atelier le Comité Scientifique et Technique, le Comité de Pilotage ont été confirmés. Les mandats, le cadre logique et les Indicateurs du projet validés. La COMIFAC a été désignée membre du Comité Scientifique et Technique du projet.

#### La République fédérale d'Allemagne assure la facilitation du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo en 2020-2021

**Berlin, Allemagne - 14 février 2019** La République fédérale d'Allemagne a accepté de reprendre la Facilitation du **Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC)** pour la période 2020-2021. Elle est ainsi honorée, et très heureuse de pouvoir assumer ce rôle et de poursuivre les initiatives et travaux engagés par les précédentes Facilitations du PFBC à savoir : le Royaume de Belgique, l'Union européenne, le Canada, la France et les États-Unis

Dr Christian Ruck, a été désigné par le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne pour assumer la fonction de Facilitateur du PFBC pour les deux prochaines années. Dr Ruck est un homme politique chevronné, de haut niveau, disposant d'une expertise avérée et un intérêt soutenu pour le Bassin du Congo. Il a travaillé tant au niveau de l'Allemagne qu'international, représentant son pays dans de nombreux fora internationaux et a accepté plusieurs mandats importants.

#### EN BREF

#### Dr Jeanne D'Arc Mujawamariya, Nouveau Ministre de L'Environnement Du Rwanda

Le 4 novembre 2019, le Président de la République du Rwanda, Paul Kagame, a opéré un mini remaniement ministériel. Dr Jeanne d'Arc Mujawamariya est la nouvelle ministre de l'Environnement. Elle remplace à ce poste Dr Vincent Biruta, nommé Ministre des Affaires Etrangères.

Dr Jeanne d'Arc Mujawamariya (née le 13 mars 1970 à Kigali) est une femme politique et diplomate rwandaise. Elle a obtenu un B.Sc. à l'Université russe de l'Amitié des Peuples (ancien Université Patrice Lumumba) et une maîtrise en chimie de l'Université d'Etat de Moscou en 1997. En 2001 elle obtient un Ph.D en chimie et physique de l'IIT Roorkee.

Auparavant, elle a occupé différents postes au sein du cabinet, notamment en tant que ministre de l'Éducation, puis ministre de la Promotion de la famille et de l'égalité des sexes.

Dr Mukawamariya était ambassadrice du Rwanda en Russie, avant sa nomination au poste de ministre de l'Environnement.



#### Congo : le manuel de procédures APA, la stratégie et plan d'action de communication relatif à la mise en œuvre du protocole de Nagoya sur APA examinés



L'atelier de validation du manuel de procédures APA, la stratégie et plan d'action de communication relatif à la mise en œuvre du protocole de Nagoya sur APA s'est tenue à l'Hôtel Mikhael's de Brazzaville, du 08 au 10 Octobre 2019-. Y ont pris part : Les Représentants des administrations publiques sectoriels ; Les Acteurs de la recherche scientifique ; Les Juristes, Les représentants de la société civile ; Les Tradipraticiens et chefs traditionnels ; Les Représentants des populations autochtones et communautés locales ; Les autres acteurs identifiés pour leur compétence. L'objectif général de la rencontre était de permettre au gouvernement de disposer d'un cadre réglementaire complet et d'un outil de communication relatif à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur APA.



# Innovation, digitalisation, recherche et entreprenariat pour une gestion durable des ressources naturelles

Une collaboration entre le programme GIZ de maintien de la biodiversité et gestion durable des forêts (BGF) et l'entreprise Airbus a été matérialisée par l'initiative dénommée « InnoStart 2019 ». Le but de cette initiative était de favoriser l'Innovation, la digitalisation et l'entreprenariat dans le milieu académique pour une gestion durable des ressources naturelles.





#### Directeur de Publication

Raymond Ndomba Ngoye

#### Rédacteur en Chef

Gervais Itsoua Madzous

#### Equipe de rédaction

- Ekane Cosmas Nzuobontane
- Jean Robert Onana
- Louisette Sylvie Yebel-Founga
- Chouaibou Nchoutpouen
- Valery Tchuante
- Michel Ndjatsana

- Florentine Mapeine
- Nadège Takougang
- Bernadette Chantal Edoa
- Wilson Shei
- Ahtziri Gonzales
- Laurianne Mefan
- Florence Danner
- Eugène Messina
- Line Rénée Batongue

#### Coordination

Louisette Sylvie YEBEL-FOUNGA, Jean Robert ONANA

Crédit photo : WWF , CIFOR, COMIFAC

#### Contact COMIFAC

B.P: 20818 Yaoundé-Cameroun

Tél.: +237 222 21 35 11 - Fax: +237 222 21 35 12

Email: comifac@comifac.org

Site web: httpf//comifac.org

Facebook: comifac\_Commission des Forêts d'Afrique Centrale

Twitter: COMIFAC\_Commission des Forêts d'Afrique Centrale

#### Assistance Technique

Cabinet Les Grands Débats

### COMIFAC

# L'ESPACE COMIFAC



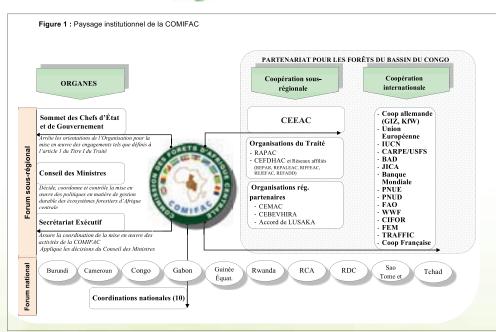
**Superficie**: 200 millions d'hectares couvrant tous les types de forêts

Espace géographique: Les écosystèmes forestiers de cette entité géographique s'étendent principalement sur les pays ci-après: Burundi, Cameroun, Congo, République Centrafricaine, Gabon, Guinée Equatoriale, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé et Principe, Tchad.

#### Environnement physique et biologique :

Ces écosystèmes renferment une biodiversité exceptionnelle qui constitue un potentiel inestimable pour le développement socio-économique de la sous-région. Ces écosystèmes constituent la deuxième réserve des forêts denses et humides tropicales au monde après le massif forestier Amazonien.

**Populations** : Plus de 115 millions de personnes dépendent de cette diversité biologique.



## NOS PARTENAIRES

VIE DES PARTENAIRES





















































